

Le Grand Maghreb: Recréation des institutions politiques dans les années quatre vingt

**Par
Fouad Maaroufi**

Thèse déposée à

**L'École des Études Supérieures et de la recherche en
Vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en Science politique**

Sous la direction du professeur John Sigler

Université d'Ottawa

© Fouad Maaroufi, Ottawa, Canada, 1994



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services Branch

395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Bibliothèque nationale
du Canada

Direction des acquisitions et
des services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0N4

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted an irrevocable non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of his/her thesis by any means and in any form or format, making this thesis available to interested persons.

L'auteur a accordé une licence irrévocable et non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de sa thèse de quelque manière et sous quelque forme que ce soit pour mettre des exemplaires de cette thèse à la disposition des personnes intéressées.

The author retains ownership of the copyright in his/her thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her permission.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège sa thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

ISBN 0-612-15739-3

Canada



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Remerciements

Je tiens à remercier particulièrement mon directeur de thèse, le professeur **John Sigler**, du département de Science politique de l'Université Carleton. Sa contribution fut grandement appréciée.

Mes remerciements et ma gratitude vont aussi à **mes parents** pour leurs encouragements et leurs soutiens présents sans arrêt tout au long de mes années d'étude.

" Le Maghreb n'est pas latin, le Maghreb n'est pas punique, il n'a pas été français, il n'est pas seulement islamique, le Maghreb vient des profondeurs comme l'eau qui vient d'un puits extrêmement profond"

F. Braudel

Citation tirée du livre de Brondino Michèle, intitulé: Le Grand Maghreb: mythe et réalité, Collection Savoir, Tunisie, 1990, p.23.

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
Cadre d'analyse.....	5
Chapitre I: Le Maghreb. Une réalité historique	
Le terme Maghreb.....	7
I- L'islamisation du Maghreb.....	7
I-1.Le Maghreb antique.....	7
I-2.L'expansion de l'islam et les premiers royaumes maghrébins.....	8
I-3.L'unité à partir de l'Ouest: Les Almoravides et les Almohades.....	10
I-3-1.La tentative Almoravide.....	10
I-3-2.Les Almohades: l'union.....	12
I-4.La désunion.....	14
I-4-1.Ifriquiya (Tunisie).....	15
I-4-2.Maghreb central (Algérie).....	15
I-4-3.Maroc.....	15
I-5.Les régences ottomanes au Maghreb.....	16
II- Impérialisme et le Maghreb.....	18
II-1.L'Algérie 1830.....	18
II-2.Tunisie 1883.....	19
II-3.Maroc 1912.....	20
II-4.La Mauritanie.....	22
II-5.La Libye.....	22
III- Le Maghreb de l'extérieur.....	22
III-1.Algérie.....	24
III-2.Maroc.....	24
III-3.Tunisie.....	24
IV- L'indépendance et l'internationalisation de l'unité maghrébine.....	25

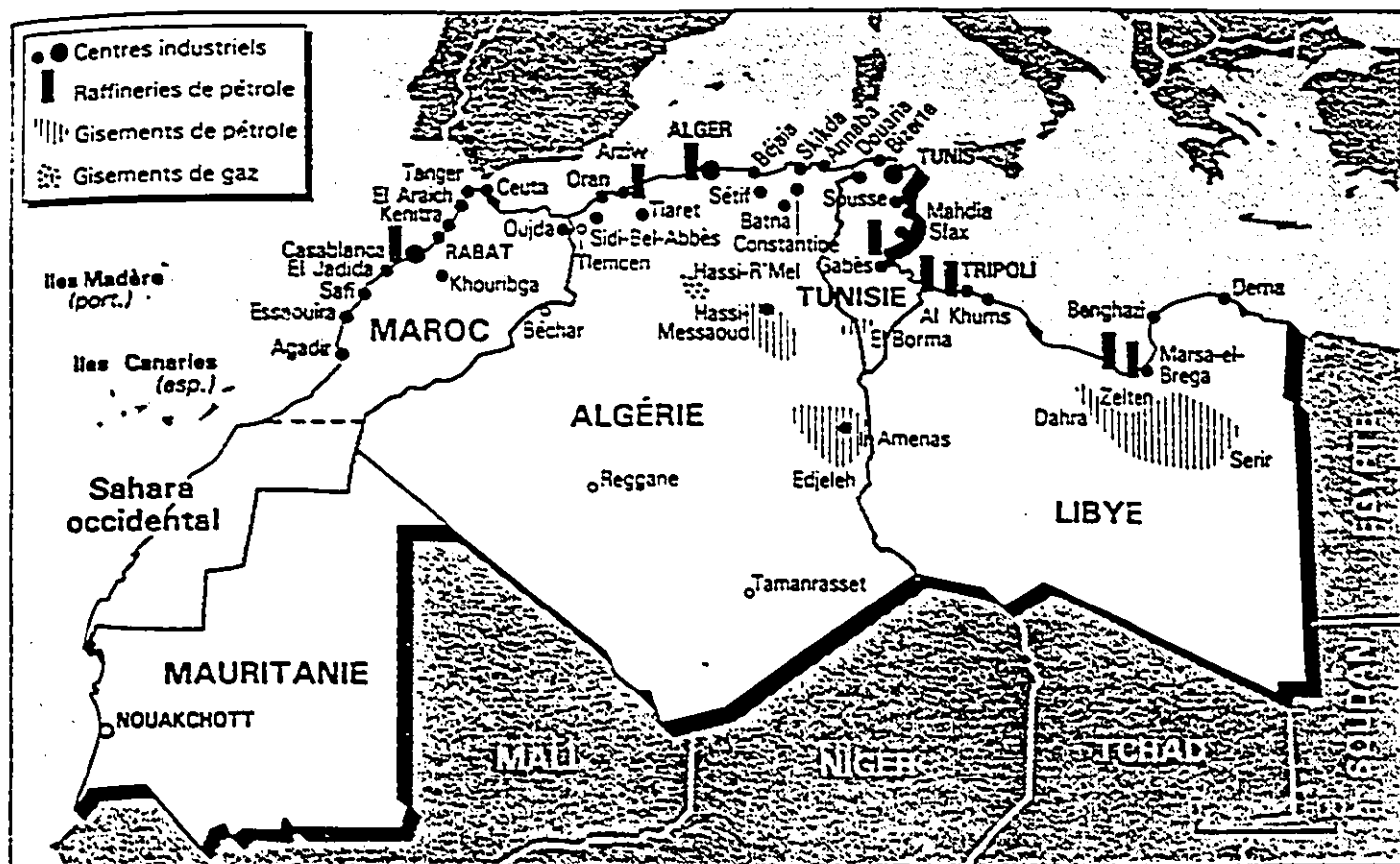
**Chapitre II: Les systèmes politiques au Maghreb.
Les évolutions politico-institutionnelles**

Introduction.....	30
I- L'Algérie.....	31
I-1.Les débuts de l'Algérie et la voie socialiste.....	32
I-2.La présidence de Boumédiène.....	33
I-3.L'adoption d'une constitution en 1976.....	34
I-4.Chadli Bendjedid.....	35
I-5.Emeutes et répression.....	37
II- Le Maroc: monarchie constitutionnelle.....	39
II-1.Tentative de renversement et répression.....	42
II-2.Multipartisme: une fausse représentation.....	43
III- La Tunisie.....	45
III-1.Les années de l'indépendance.....	45
III-2.Absolutisme présidentiel.....	46
III-3.La deuxième République.....	50
IV- La Libye.....	52
IV-1.La monarchie Senoussite.....	52
IV-2.La Jamahiriya Arabe libyenne populaire et socialiste.....	53
V- La Mauritanie.....	55
V-1.lère période: tentative de construction d'un État moderne.....	56
V-2.Le régime militaire.....	57
V-3.Contestation et violence.....	59
Conclusion: Une nouvelle stratégie pour les États du Grand Maghreb.....	61

**Chapitre III: Les défis socio-économiques
et les échanges extérieurs.**

Introduction.....	63
I- Les défis économiques et sociaux.....	65
I-1.L'économie.....	65
I-1-1.Matières premières: prix.....	65
I-1-2.La situation alimentaire: dépendance.....	67
I-1-3.L'endettement.....	68
I-1-4.Le défi européen: l'Europe des douze.....	72
I-2.La société.....	74
I-2-1.Croissance démographique et emploi.....	74
I-2-2.Islamisme.....	77
II- Les échanges extérieurs.....	83
II-1.Une orientation Nord-Sud.....	83
II-2.Les échanges commerciaux intra-maghrébins.....	88
Chapitre IV: L'apaisement des conflits frontaliers et la relance de l'unité maghrébine.	
Introduction.....	90
I- Les conflits intermaghrébins.....	90
I-1.Le conflit du sahara occidental.....	93
I-1-1.Le dossier du sahara occidental.....	94
I-1-2.La logique de l'autodétermination.....	95
I-1-3.La logique Maroco-saharouie.....	97
I-1-4.La logique maghrébine.....	98
I-1-5.La normalisation des rapports et l'unification..	98
I-1-6.La relance: un processus long et ardu.....	99
Conclusion.....	102
Bibliographie.....	114

Carte I: Les cinq pays du Grand Maghreb



Carte extrait de: Le Monde, n:171, nov 1989.

INTRODUCTION

Afrique du Nord pour les uns, Grand Maghreb pour les autres, l'ensemble des cinq pays étroitement solidaires que sont L'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye , la Mauritanie -deux ailes de la région récemment intégrés -constitue actuellement le Grand Maghreb Uni.

Le Grand Maghreb est conçu comme une réalité géographique et historique, du point de vue géographique, c'est l'occident du monde Arabe, de la cyrénaïque à l'Atlantique. Du point de vue historique, il représente un destin partagé, mais parfois tourmenté par des problèmes surtout frontaliers.

Toutefois, l'idée d'un Maghreb Uni n'a été réalisée que deux fois dans l'histoire de cette région. La première fois sous le règne de Massinissa (avant l'arrivée de l'islam) et la seconde fois sous la dynastie des Almohades (XII et XIII Siècle). Depuis ce temps là, plusieurs tentatives de construction d'un Maghreb Uni ont abouti à l'échec.

Il a fallu attendre le début des années quatre vingt pour pouvoir relancer, encore une fois, l'idée d'un Grand Maghreb Uni. Et c'est en février 1989, que le traité de l'Union du Maghreb Arabe a été signé sous l'égide des cinq dirigeants des cinq pays du Maghreb.

Alors que s'est-il passé? pourquoi l'idée de recréer l'Union d'un Grand Maghreb, est-elle réapparue au cours des années 80?

Actuellement le Grand Maghreb représente en termes statistiques, un ensemble significatif à l'échelle de la planète. Sa population était d'environ 62 millions d'habitants en 1988, des précisions estimant celle-ci à 85 millions en l'an 2000 et à 135 millions en l'an 2025. La superficie globale de cette région est de plus de 6 millions de Km² (Douze fois la superficie de la France).

Le Grand Maghreb, dans son ensemble est exposé aux risques et aux problèmes. Le plus menaçant pour les dirigeants maghrébins reste peut être à venir. Outre cela, les régimes maghrébins sont confrontés à de graves difficultés nationales qui peuvent mettre en cause leur légitimité, leur incapacité à gérer la crise économique de la décennie quatre vingt.

Dans ce contexte, la prise de conscience des dirigeants maghrébins amène à consolider l'unité maghrébine, afin de trouver de nouvelles bases de légitimité du pouvoir ainsi que de renforcer les assises idéologiques et politiques de la classe dirigeante.

Cette Union est jugée indispensable pour protéger l'indépendance des cinq pays, relever le défi du développement et défendre les intérêts communs dans un monde marqué de plus en plus par les tentatives d'intégration régionale.

En terme concret, il est possible de proposer comme hypothèse principale de ce travail, la suivante: l'Union du Grand Maghreb Arabe réapparaît cette fois-ci comme une réponse aux menaces d'instabilité affectant la légitimité des pouvoirs en place, autant de l'intérieur que de l'extérieur.

Au fil de notre exposé, nous nous efforcerons de suivre une démarche appropriée. Le premier chapitre traite de l'évolution du concept du Grand Maghreb dans le passé jusqu'au début du XX Siècle. Nous étudierons les principales expériences historiques, ainsi que les phases d'union qui ont été réalisées à un moment donné de l'histoire. Cette partie historique va débiter avec l'arrivée de l'islam en 622. Cela pour la simple raison qu'avec l'islam, le Maghreb va prendre réellement forme. Nous nous attacherons à montrer que l'idée d'un Maghreb Uni ne date pas d'aujourd'hui.

Le deuxième chapitre sera consacré aux évolutions politico-institutionnelles les plus marquantes, depuis l'indépendance, dans les cinq États du Maghreb. Il s'agit d'exposer la grande variété de régime politique existant au Maghreb. Ensuite, d'analyser pour chacun des pays, les rapports entre le régime et la population civile. L'une des finalités de ce chapitre est de mettre un lien entre la remise en question de l'État moderne par le peuple et le recours à l'unité maghrébine par les dirigeants maghrébins.

Le troisième chapitre allie deux parties. La première partie traitera des principaux défis économiques interne et externe presque similaires des cinq pays du Maghreb. Il s'agit aussi d'exposer les défis sociaux similaires, avec l'idée d'aboutir à des suggestions pour une coopération inter-maghrébine, à savoir l'enjeu démographique, la jeunesse ainsi que l'islamisme et ses rapports avec le pouvoir en place. La seconde partie porte essentiellement sur la nature des rapports commerciaux de ces pays avec la Communauté Economique Européenne, ainsi que les principales

faiblesses du commerce inter-maghrébin.

Le quatrième et dernier chapitre sera consacré, d'une part, à un exposé des principaux conflits frontaliers qui ont bouleversé cette région - surtout celui du Sahara Occidental - et d'autre part à un rappel des étapes les plus déterminantes de la construction maghrébine depuis l'indépendance. Cela permettra de montrer que l'apaisement des conflits frontaliers au cours de la décennie quatre vingt, a entraîné les dirigeants à modifier leur comportement et à se rapprocher pour mieux résoudre leurs problèmes.

Ce travail devrait exposer presque toutes les raisons qui ont poussé les dirigeants maghrébins à entreprendre une telle démarche. Autrement dit, on va essayer de montrer pourquoi et comment, après un long intervalle, l'idée d'un Grand Maghreb Uni est réapparue au cours des années quatre vingt.

Au niveau terminologique, il est à signaler que dans la partie historique, l'expression de "Maghreb" sera utilisée pour désigner les trois pays centraux, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'expression "Maghreb central" sera utilisée pour l'Algérie. Dans les autres chapitres, lorsque nous parlons de "Maghreb", nous sous-entendons le "Grand Maghreb à cinq".

Signalons que ce travail se concentre essentiellement sur les apports du passé et la réalité du présent, l'avenir de cette union ne pouvant être prévu. Cela pour la simple raison que dans cette création politique, tout ce qui a été fait avant peut bien être défait le lendemain par une décision d'un des cinq chefs d'États.

Cadre d'analyse

Dans ce travail, le cadre d'analyse dépend essentiellement des écrits et des hypothèses de certains auteurs, surtout maghrébins. Donc, il nous a paru nécessaire de recenser préalablement certains articles d'où nous avons puisé les différents thèmes abordés dans ce travail. Pour ce faire, l'article intitulé "le Maghreb dans le système régional et international: crises et mutations"¹, qui fut écrit par Saad Amrani et Najib Lairini, interprète l'Union du Maghreb Arabe comme une réponse aux problèmes existant dans les cinq pays du Maghreb.

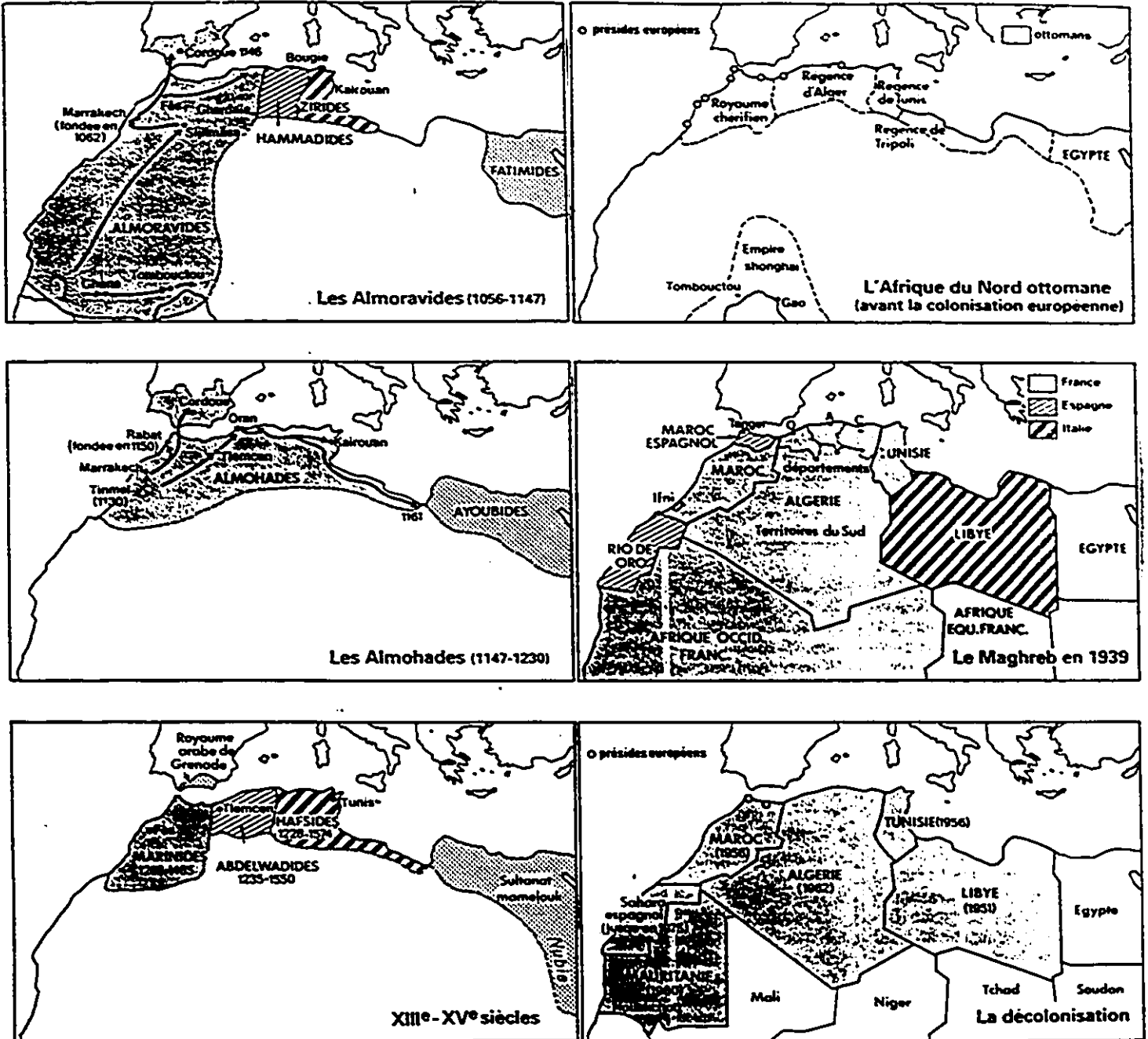
D'autres articles, comme celui de Bernard Guillerez et de Santucci Robert parus dans la revue Défense Nationale², traduisent les mêmes préoccupations, admettant le fait que l'élan unitaire résulte de problèmes politiques et socio-économiques particuliers à cette région. Les auteurs ne précisent pas le genre de problèmes existant. L'originalité de cette thèse est de combler cette lacune. Elle propose un schéma concret et spécifique des défis politiques et socio-économiques, qui sont à l'origine de l'Union du Maghreb Arabe.

¹ Cf Amrani S & Lairini N, "Le Maghreb dans le système régional et international: crises et mutations" in Etudes Internationales, 1991, vol.22, pp.13-29.

² Cf Guillerez B & Santucci R "L'Unité du Maghreb Arabe", in Défense Nationale, février 1989, pp.200-203.

CHAPITRE I: LE MAGHREB. UNE RÉALITÉ HISTORIQUE

Carte II: Histoire du Grand Maghreb sur la carte de 1056
jusqu'à nos jours



Cartes extraites du livre de: Camille et Yves Lacoste, L'état du Maghreb, la découverte, Paris, 1991.

LE TERME MAGHREB:

Avant d'examiner cette phase historique du Maghreb, il serait nécessaire de définir le terme Maghreb³.

Depuis toujours, le terme Maghreb signifiait "couchant", la région où le soleil se couche, la terre lointaine vers laquelle se dirigèrent les Arabes du VII Siècle.

Une autre définition valable sera celle donnée par les Arabes eux même, à savoir que le terme Maghreb signifiait un "Finistère", une impasse où les humains se sont arrêtés parcequ'ils ne peuvent aller plus loin.

I. L'ISLAMISATION DU MAGHREB

I.1. Le Maghreb antique

Le Maghreb a une histoire complexe. Peuplé⁴ de Berbères, le Maghreb antique a été constamment soumis à l'influence et parfois au destin de civilisations extérieures. La première et longue période qui va jusqu'à la conquête arabe du VII siècle, est perçue comme une succession d'invasions: Phéniciens, Romains, vandales et Byzantins. C'est avec l'arrivée de l'islam que le Maghreb va prendre réellement forme.

³ Définition tirée du livre Le Grand Maghreb: mythe et réalité, De Brondino Michele, Alif collection Savoir, Tunis, 1990, pp.17.

⁴ Le peuple berbère est un ensemble d'ethnies de langue berbère habitant l'Afrique du Nord. Aujourd'hui, ils sont divisés en plusieurs sous groupes dont les Kabyles et les Touaregs. Ils sont en Afrique du Nord depuis l'antiquité.

I.2.L'expansion de l'Islam et les premiers royaumes maghrébins

Effectivement au VII^e Siècle et après une phase de résistance, les peuples maghrébins adoptent rapidement l'Islam. Ce dernier est surtout accueilli comme une voie pour la libération des esclaves et des gens qui étaient opprimés pour leurs croyances religieuses, et auxquels l'islam apparaît comme une religion plus tolérante que le christianisme byzantin. En effet, la prédominance de l'islam sur l'ensemble du Maghreb prit environ une soixantaine d'années (647-710). En 670 Okba Ibn Nafa fonde la ville de Kairouan et lance une grande expédition de cette ville poussant jusqu'à l'Atlantique afin d'islamiser le Maghreb tout entier. Il a fallu attendre de longues années pour assister à une arabo-islamisation complète et réelle⁵. Le processus de cette arabo-islamisation se déroulait par phases successives correspondant à l'ordre géographique de cette région, c'est à dire Libye, Tunisie, Algérie, Maroc.

Cependant, l'idéal de l'islam n'était pas le seul motif de tous les conquérants Arabes. Pour certains, les berbères devraient être traités comme des convertis vaincus. Ces exactions provoquèrent dans l'ensemble du Maghreb une grande révolte contre les gouverneurs arabes (740-780).

Dans ce contexte, certaines tribus musulmanes adoptent le

⁵ -Brondino Michèle, Le Grand Maghreb: mythe et réalités, Alif, Collection Savoir, Tunis, 1990, pp.15-34.
 -Burlot J, La civilisation Islamique, Hachette, Paris, 1982;
 -Julien Charles André, Histoire de l'Afrique du Nord. Tome II. de la conquête arabe à 1830, Payot, Paris, 1986;
 -Laroui Abdallah, L'histoire du Maghreb. Un essai d'analyse, Maspero, Paris, 1970.

schisme Kharidjite⁶, comme une philosophie religieuse qui présente une égalité absolue des croyants devant dieu. Et c'est à partir du XI Siècle que les maghrébins vont opter pour une orthodoxie Sunnite⁷ suivi d'un rite malékite⁸.

Progressivement, le Maghreb sera constitué de plusieurs principautés, rassemblant différents royaumes et empires.

Ces derniers vont acquérir une certaine autonomie vis à vis du pouvoir central abasside⁹.

A l'Ouest les Idrissides (786-917), au centre les Rostémides (776-909), à l'Est les Aghlabides de Kairouan (800-909). Progressivement ces constructions vont se séparer du pouvoir Abasside, qui leur donnera une réelle autonomie en échange d'une assistance militaire sur place.

Au royaume Aghlabide de Kairouan succède la dynastie Fatimide. Celle-ci s'installera au Maghreb pendant une soixantaine d'années (910-972). Elle aura un rôle déterminant tout en accomplissant

⁶ Le Kharédjisme est une doctrine intransigeante et rigoriste de la religion musulmane. Avec le chiisme, le kharédjisme représente l'un des plus grand schiismes historiques de l'islam. Il est apparu après la bataille de Siffin en 655.

⁷ Sunnite est un mot qui dérive du sunnisme, qui est un courant majoritaire de l'islam, et qui s'appuie sur la Sunna (ensemble des paroles et actions du prophète Mohammed et de la tradition (hadith) qui les apporte)..

⁸ Malékite est un mot qui dérive du malékisme, qui est l'une des grandes écoles de droit musulman sunnite, initiée par Malik Ibn Anas, mort en 796.

⁹ Abbasside est la dynastie du calife arabe fondée par Abou Al Abbas, descendant d'Abbas, oncle du prophète Mohammed. Elle détrône les Omeyades en 750 et régna jusqu'en 1258. Elle fut de sa capitale, Bagdad, un brillant centre de civilisation arabo-musulmane.

d'importantes réalisations, avant de partir pour l'Égypte pour fonder la ville du Caire. Au cours de cette période, la tentative de construction d'une entité maghrébine a été mise à l'échec par la contestation de certaines tribus.

Les Zirides se substituèrent aux Fatimides. Cette nouvelle dynastie va rompre totalement avec les Fatimides, ce qui provoquera une violente réaction de ces derniers sous la forme de l'envoi des tribus Hilaliens et des Sulaymides. Cette violente réaction entraînera un affaiblissement significatif des Zirides.

I.3.L'unité à partir de l'ouest: les Almoravides et les Almohades

C'est sur cette base fragmentée que vont se constituer deux dynasties berbères importantes pour l'histoire du Maghreb: les Almoravides et les Almohades.

I.3.1 La tentative Almoravide:

La dynastie Almoravide (Al mourabitoun c'est à dire les gens du ribat) va se développer sous l'impression de l'idéologue Abdallah Ibn Yassin qui va imposer une vie conforme aux règles du malékisme le plus absolu, c'est à dire au rite qui dominait très largement la pratique musulmane des populations maghrébines.

On peut distinguer trois étapes dans la constitution de l'empire Almoravide.

D'abord, la reconstitution d'une confédération Lamtunienne¹⁰,

¹⁰ La confédération Lamtunienne est une réminiscence de la soumission des tribus "Quraysh" dans le geste du prophète.

qui constituera par la suite le fondement de l'État Almoravide.

La seconde étape fut la conquête du Maroc, avec la reprise de Sijilmasa et la fondation de la ville de Marrakech en 1062 par Youssef Ibn Tachfin. Ce dernier s'est contenté de bâtir une mosquée et d'édifier un petit fortin pour y conserver ses biens et ses armes. De ce fait, il réorganise l'armée et devient à la fois chef politique et religieux. Et c'est sous cette conduite que commence la troisième étape qui est la conquête du nord (les villes du nord marocain et l'Andalousie) et de l'est marocain (l'actuelle Algérie) en 1082.

A la fin du XI Siècle, le Maghreb (occidental) était caractérisé par une autorité politique unique. Cette autorité est bicéphale, c'est à dire militaire et religieuse.

Dans le domaine de l'organisation, l'État ne devait vivre que des rentrées de la capitation (jizya) et de l'impôt territorial (kharaj) sur les non-convertis¹¹. Cette pratique fiscale eut pour résultat un coup fatal aux schismes; chiite, kharidjite et barghwatien, ce fut un retour à la politique de l'état médinois: l'épopée du prophète.

En somme, la dimension maghrébine de l'action Almoravide sera double: d'abord, un islam occidental unifié politiquement par des forces indépendantes de l'Orient, ensuite une synthèse civilisationnelle entre l'Espagne arabe et le Maghreb. Et c'est à la suite de cette seconde action que l'empire Almoravide va se

¹¹ Cf Laroui Abdallah, Op.cit., p.154.

disloquer. La conséquence fut que cet empire eut deux parties différentes, l'une européenne et l'autre maghrébine. Plus encore, le pouvoir Almoravide ne pouvait fournir aux populations de l'empire une idéologie apte à les unir. Pour sa part, le rigorisme religieux des Almoravides ne pouvait convenir aux attentes de la population, et ce au moment où l'islam était revivifié par les interrogations philosophiques du philosophe Al Ghazali. Tous ces facteurs expliquent l'apparition d'une opposition radicale du pouvoir Almoravide.

I.3.2. Les Almohades: l'Union

Tout compte fait, la période Almoravide n'était qu'un temps de préparation. Ce sont les Almohades qui profiteront des efforts non négligeables de leurs prédécesseurs. Issus des montagnes de l'atlas, les Almohades vont bientôt ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire du Maghreb.

En effet, c'est à la fin du XI que va s'édifier l'empire Almohade (Al mouwahidoun: c'est à dire les unitariens, ceux qui convient en l'unicité de dieu) fondé sur la puissance de tribus berbères.

A la base de cet empire se trouve un réformateur religieux Ibn Toumart dont l'élément doctrinal principal est celui de l'unicité de dieu¹². A son époque Ibn Toumart réussit à organiser un État puissant, avec des ressources fournies par l'impôt et une armée prête à une guerre contre les Almoravides.

¹² Ibid., p.165.

A la mort de ce dernier en 1130, son successeur (Abdel Moumen) prit le titre de calife et décida de tenter une expédition. Sa conquête du Maghreb se fit en deux étapes: d'abord celle du Maroc qui s'opère, après la défaite contre les Almoravides de 1128 jusqu'en 1147. La seconde étape dans la formation de l'empire débuta en 1151 lorsque le calife (Moumen) conquiert le Maghreb central (actuelle Algérie), mettant un point final à l'émirat Hammadide et après une courte pause, il parachève sa conquête par l'Ifriquiya (1159-1160). Trois années après, l'empire a réussi à étendre son autorité sur l'Andalousie. Cette autorité ne sera définitivement assurée qu'après un affrontement avec les Almoravides qui durera 20 ans (1184-1205). Après Abdel Moumen, trois souverains Almohades vont contribuer à l'élargissement du grand empire qui établit pour un demi-siècle son hégémonie sur le Maghreb.

Toutefois, la conquête de l'Ifriquiya marque une date extrêmement importante dans l'histoire de la Djezirat al Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie actuels. Pour la première fois depuis l'époque de Massinissa, cette région est soumise à une unité politique¹³. De ce fait, mais aussi en raison de son essor économique et culturel, l'époque de l'empire Almohade (1130-1230) est considérée comme l'âge d'or du Maghreb. C'est aussi à cette époque que les populations des différentes régions acquièrent une culture comme à la fois berbère et arabe. Cette unité culturelle se

¹³ Cf Camille et Yves Lacoste (sous la direction), L'Etat du Maghreb, La Découverte, Paris, 1991, p.44.

maintiendra même après la fin de l'empire Almohade. Et c'est au milieu du XIII que l'empire entre dans une phase de déclin.

C'est toute une dérive qui arrive à son terme, commencée par la disparition du troisième souverain (Yacoub el Mansour: le successeur d'Abd el Moumen) en 1199, accentuée par l'étape importante de la **reconquista** espagnole, après la défaite arabe de **Las Navas de tolosa** (1212) et finalement par la disparité des tribus qui entraînera une certaine division.

Cet empire devait à son tour céder la place à d'autres dynasties mais il avait donné au Maghreb sa plus grande extension en même temps que l'existence d'une unité née de la symbiose étroite¹⁴. En fait la période Almohade est significative dans la mesure où s'est réellement constituée l'unité maghrébine, avec des institutions organisées. Cette période vient apporter la preuve que l'unité du Maghreb est une réalité historique. D'ailleurs les dirigeants maghrébins actuels se réclament toujours de cette période pour renforcer l'idée de l'unité.

I.4. La désunion:

Au milieu du XIII siècle, l'empire Almohade se scinde en trois parties fixées surtout dans le sens Est Ouest. Les Hafçides vont régner sur l'Ifriquiya, les Abdelwadides au Maghreb central (Algérie) et les Mérinides au Maroc.

¹⁴ Cf Laroui Abdallah, op.cit., p.172.

I.4.1.Ifriquiya (Tunisie)

A l'est en 1229, la famille qui exerçait le pouvoir au nom des Almohades, fonde la dynastie Hafçide. Celle-ci, après une période prospère de 1370 à 1488, va se désagréger et se met à la merci des convoitises externes (Turques et espagnoles) et c'est en 1574 que les Turcs vont prendre possession de la capitale de l'Ifriquiya (Tunis).

I.4.2.Machreb central (Algérie)

Dans l'Ouest de l'actuelle Algérie se constitue le royaume des Abdelwadides à partir de 1235 centré à Tlemcen; ce royaume subsista jusqu'au XVI Siècle, sans constituer un État fort¹⁵.

I.4.3.Maroc

Au Maroc, s'installe la dynastie des Mérinides dont la tribu trouve son origine dans la partie orientale du pays. Cette dynastie va s'imposer à partir de 1269. A cette époque, les Mérinides tentèrent de reconstituer l'unité de l'islam occidental, en refaisant autour du Maroc, l'union du Maghreb de l'océan Atlantique au golf de Gabès. Dans les deux cas, deux défaites militaires sonnèrent l'échec de cette tentative d'union politique et provoquèrent la dislocation du royaume.

C'est dans ce contexte incertain, qu'une nouvelle dynastie apparaît au Maroc, celle des Wattassides (1420-1458). Cette époque est surtout caractérisée par des problèmes économiques et sociaux

¹⁵ Ibid., p.187.

ainsi que par des épidémies. Cette situation critique donna l'opportunité aux portugais d'envahir les ports des grandes villes côtières. L'expansion portugaise au Maroc s'est faite en deux phases principales: de 1415 à 1486 les actions se déroulent dans le nord du Maroc et de 1486-1550 les portugais s'établissent dans presque tout le territoire marocain.

Depuis le début du XVI Siècle, deux dynasties chérifiennes se sont succédées appuyant leur autorité sur les confréries religieuses formées de descendants du prophète. D'abord la dynastie saadienne dont le souverain fut Ahmed al Mansour (1578-1603) qui, après avoir défait les portugais, prend possession de Tombouctou (au Mali) et rétablit pour un temps un commerce transsaharien.

Ensuite, depuis 1650 jusqu'à l'actuel souverain Hassan II, la dynastie Alaouite va s'imposer (prise de Fès en 1666, de Marrakech en 1669). Ce fut par la suite une époque de variation entre des phases de consolidation sous le règne de Moulay Ismaïl 1672-1727 et des phases de désordre entre 1727-1757. Ce n'est qu'en 1758 que le nouveau souverain (Mohammed III) rétablit l'ordre, restaure l'autorité chérifienne et reconstruit le pays¹⁶.

Alors que le Maroc défend fermement son indépendance, l'Algérie et la Tunisie passent sous autorité turque.

I.5. Les régences ottomanes au Maghreb

La décomposition du Maghreb à la fin du XV Siècle, favorisa

¹⁶ Cf Camille et Yves Lacoste (sous la direction), op.cit., p.46.

les invasions étrangères. Au Maroc, la résistance aux menaces étrangères fut organisée par des confréries religieuses et politiques dont la participation est encore aujourd'hui déterminante. En Algérie, pour se dégager de l'empire espagnole, les frères (Barberousses) furent appelés au calife d'Istamboul et placèrent l'Algérie sous protection de l'empire ottoman. La Tunisie quant à elle était passée sous une autorité turque en 1574. Elle a été soumise à un régime militaire turc très indépendant de la porte ottomane. A la différence de ce qui s'est passé en Algérie, ce régime militaire a évolué vers une réalité dynastique. La Libye est passée sous l'emprise turque en 1551.

Progressivement, l'empire ottoman prit le contrôle du Maghreb qui fut divisé en trois régences, Alger, Tunis et Tripoli¹⁷. Ces régences étaient sous l'autorité d'un gouverneur turc (Bey à Tunis, Dey à Alger) et vivaient de la course¹⁸ pour se procurer une certaine richesse.

En Algérie, il existait une forte rivalité entre le groupe fort influent des pirates corsaires et les janissaires¹⁹. Ces derniers parviennent à la fin du XVIII^e à faire nommer l'un des leurs comme Dey. Vers 1825, une puissante confrérie religieuse fait

¹⁷ Ibid., p.46.

¹⁸ La course est une action qui consiste à attaquer les navires ennemis avec l'ordre officiel du gouvernement.

¹⁹ * Corsaires: Ce sont des capitaines et marins des grands navires. Ces navires sont strictement équipés pour capturer les navires ennemis.

* Janissaires: Ce sont des militaires de l'infanterie ottomane recrutés parmi les prisonniers au début du XIV-XV^e siècle. Ils ont joué un rôle déterminant dans la conquête ottomane.

éclater une insurrection quasi-générale contre les turcs. Ces derniers, dans ces circonstances, se font éliminer par une expédition française menée en 1830.

En Tunisie, les Beys moradides règnèrent de 1631 à 1702, date à laquelle va surgir la dynastie Husseinide (fondée par le chef de la cavalerie Hussein) et qui ne fut abolie qu'en 1957 avec la proclamation de la République.

En Libye, la domination turque subsista jusqu'au début du XIX Siècle. Et c'est à partir de 1840 qu'une portion de la cyrénaïque passe sous l'autorité des senoussides.

II- Impérialisme et le Maghreb

L'expansion coloniale européenne en Afrique du nord refléta de nouveau, un destin historique pour le Maghreb et une attitude solidaire et unitaire. Cette expansion se déroula dans des contextes et selon des circonstances différentes. Colonisation française en Algérie en 1830, instauration du protectorat français en Tunisie en 1881, instauration aussi du protectorat franco-espagnol à partir de 1912 au Maroc et colonisation italienne en Libye en 1912²⁰.

II.1.L'Algérie 1830:

Le déclin de l'empire ottoman a créé les conditions favorables

²⁰ -Berques Jacques, Maghreb Histoire et Société, Dulucot et SNED, Gembloux et Alger, 1974, pp.34-79;
-Berques Jaques, Le Machreb entre deux guerres, Seuil, Paris, 1979, pp.22-102.

à une expansion européenne, notamment pour la France qui s'intéressait à établir son autorité sur le Maghreb. La première colonisation fut celle de l'Algérie en 1830. De tout le Maghreb, l'Algérie connut la condition la plus méprisante de l'emprise coloniale. Cette colonisation fut développée à l'aide d'une économie destinée à la métropole (France).

Au niveau institutionnel, l'Algérie sera divisée en trois départements français (Oran, Alger, Constantine) et soumise à l'autorité d'un gouverneur général. Ce dernier exproprie les terres algériennes en faveur des colons, induisant un appauvrissement des populations locales.

Au niveau de la résistance, le sentiment d'injustice fut renforcé au sortir de la 2ème guerre mondiale, lorsqu'en mars 1945, des manifestations populaires nationalistes se développèrent conduisant à des affrontements violents entre les troupes d'occupation française et la population locale. Ces mouvements nationalistes contribueront au déclenchement d'une lutte armée de libération le 1er novembre 1954, qui mènera à une guerre de sept ans.

II.2. Tunisie 1883:

La Tunisie devient officiellement protectorat français par la convention de la **Marsa** en 1883. Ce traité confère à la France la gestion de la défense et les affaires extérieures du pays, mais laissant en place les institutions de la dynastie Hussaynite.

C'est dans le cadre général du mouvement de renaissance que se

créent les premières associations des années 1900 qui seront la base de la revendication nationale pour l'indépendance des pays du Maghreb. Dans le sens de cette revendication, on peut citer le mouvement des jeunes tunisiens, dont le leader joua un rôle déterminant dans la conscience de la population maghrébine.

Le parti destourien est fondé en 1920, et devient un mouvement politique actif lorsqu'en 1933 Habib Bourguiba en prend le contrôle. Progressivement, le parti destourien transforma la Tunisie en arène politique réclamant l'autonomie interne. Cette revendication provoquera un grand affrontement entre les français et les tunisiens. Cet affrontement poussera le gouvernement français à reconnaître l'autonomie interne de la Tunisie par le discours de Carthage du 31 août 1954. Au congrès du néo-destour à Sfax en novembre 1955, le président néo-destourien réclamera une attitude beaucoup plus radicale en vue d'une accession totale à l'indépendance. Et c'est le 20 mars 1956 que la Tunisie accède à l'indépendance en instaurant la République en juillet 1957 sous l'égide du président du parti destourien.

II.3. Maroc 1912

Le Maroc fut le dernier pays du Maghreb à être officiellement placé sous protectorat français. Contrairement aux autres pays du Maghreb, le Maroc a eu à faire à deux colonisateurs. En effet, une convention franco-espagnole partagea le Maroc en une zone nord et sud sous contrôle espagnole et le centre sous tutelle française (le traité de Fès 1912 établira le protectorat de la France sur le

Maroc). Cependant, la conquête du Maroc fut longue et difficile. Dès le début de l'occupation, les combats seront vifs et résolus, particulièrement à partir de 1914 dans les montagnes de l'Atlas et après la première guerre mondiale avec le soulèvement d'Abd el Krim el Khattabi qui mit en péril les deux protectorats (guerre du Rif 1921-1926).

Les tensions atteignirent un point culminant en 1930 lorsque les autorités françaises promulguent le Dahir berbère, qui tentait de diviser les tribus de la zone berbère de la juridiction musulmane. Cette action sera protestée et rejetée dans tout le Maghreb. Dès 1934, les nationalistes s'organisent en un comité d'action marocaine. Ce dernier sera divisé en deux groupes; le parti national fondé par Allal el Fassi en 1937 axé sur l'islam et le mouvement populaire de Hassan el Ouazzani qui est plus occidentalisé dans sa politique.

A la fin de la seconde guerre mondiale, l'agitation reprend de façon persistante. Cela aboutit à l'exil du sultan Mohammed V en 1953 et remplacé par un sultan fantoche. Cette situation intensifia les mouvements de protestation dans tout le Maghreb, débouchant à un retour d'exil du souverain. Ce retour manquera un caractère irréversible d'un processus d'indépendance qui sera proclamé le 2 mars 1956. Le sultan du Maroc devint Roi en août 1957. La zone sud demeura sous tutelle espagnole jusqu'en 1975 (suite à une Marche pacifique); certaines villes du nord sont toujours sous contrôle espagnole.

II.4. La Mauritanie

Ayant une histoire commune avec le Maroc, la Mauritanie devint la colonie de l'Afrique occidentale française (AOF) à part entière en 1920, intégrée dans l'AOF. En 1946, suite à l'élaboration de la constitution française du 27 octobre, elle obtint le statut de territoire d'outre mer. Elle se fait octroyer l'autonomie interne en 1956. Toutefois, la vague des indépendances de l'Afrique du nord entraînera la proclamation d'une République Islamique de Mauritanie le 28 novembre 1960.

II.5. La Libye

Dans le cadre du partage colonial établi par la France et l'Espagne, la Libye sera acquise par l'expansion italienne de 1911. Celle-ci se heurta à une violente opposition turco-senousside. Cependant, le débarquement italien de 1911 se traduira par une colonisation officiellement reconnue dans le traité italo-turc en octobre 1912. Néanmoins, l'Italie dut faire face à une forte résistance.

III- Le Maghreb de l'extérieur

C'est en 1915-1916 que le comité pour l'indépendance de la Tunisie et de l'Algérie lance à Genève, l'idée d'une République nord d'Afrique. Les mouvements vont se multiplier entre les années 1920-1947, avec la formation des mouvements de libération nationale. En fait, la résistance maghrébine s'est caractérisée dans deux directions: à l'intérieur, l'évolution de la résistance

aboutit à une forme d'opposition plus organisée. A l'extérieur, le mouvement nationaliste se crée dans les milieux de l'émigration maghrébine ouvrière en France: l'Étoile nord-africaine et l'association des Étudiants musulmans nord africains (EMNA).

L'ENA se constitue en France en 1926 sous les auspices de l'internationale communiste qui, dans les années 20, cherchait à organiser l'émigration d'origine coloniale. Dissoute par les autorités françaises en 1929, l'ENA renaît en 1933, avec son journal el Ouma (l'Union). Depuis lors, l'Étoile ne cessa de se proclamer pour l'indépendance totale des trois pays : Algérie, Maroc, Tunisie et de l'unité de l'Afrique du nord. En 1937, l'Étoile fut remplacée par le parti du peuple algérien (PPA) qui continue à diffuser les objectifs radicaux et indépendantistes et unionistes.

Une autre structure jouera également un rôle important dans l'histoire du Maghreb; il s'agit de l'association des étudiants musulmans nord africains créée en France en 1927. Cette association émergea la volonté d'unifier l'instruction en Afrique du nord, afin de faire naître la conscience d'une union des pays de cette région. Ces objectifs devaient viser à ressusciter une unité ancienne dont l'histoire en fait la preuve.

Entre les deux guerres, en France, l'AENNA et l'ENA devinrent la source principale intellectuelle des militants politiques maghrébins. Entre temps, à l'intérieur de chaque pays s'était affirmée une véritable évolution intellectuelle en faveur de l'organisation de partis politiques.

III.1.Algérie

En Algérie, deux courants se développèrent. Le premier, jeunes algériens, se réclame de l'égalité des droits avec les français (représenté par Ferhat Abbas). Le second groupe (association des oulémas) sous l'impulsion de Ben Badis, lutte pour la prise en considération d'un islam algérien. Ces organisations, en collaboration avec les militants à l'étranger, tentèrent d'affaiblir la présence coloniale française et partager l'idée indépendantiste et unioniste dans les pays de l'Afrique du nord.

III.2.Maroc

Au Maroc, les mouvements nationalistes s'organisèrent pour fonder le parti national (devenu parti de l'istiqlal).

III.3.Tunisie

En 1949, l'union générale des travailleurs tunisiens fut fondée par Ferhat Hached. Cette organisation jouera un rôle déterminant dans le processus de l'indépendance.

A cette époque, la solidarité des pays maghrébins se manifestait comme une réalité vivante, une entité dynamique qui tire ses fondements de l'histoire, de la langue, de la religion et surtout d'un idéal commun. Celui-ci était ancré en Afrique du Nord et provoquait des agitations de luttes anti-coloniales. Il est évident que l'évolution de ces agitations avait amené à une accentuation parallèle de deux mouvements qui vont dans le même

sens: national et maghrébin.

IV- L'indépendance et l'internationalisation de l'unité maghrébine

Le drame de la deuxième guerre mondiale et l'état de faiblesse de la France qui en découlèrent, furent une période d'encouragement et de renforcement des revendications nationalistes en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Divers mouvements vont alors apparaître et réapparaître avec des revendications homogènes et déterminantes d'une extrémité à l'autre du Maghreb²¹.

Au lendemain de la création de la ligue des États Arabes en 1945, les mouvements nationalistes maghrébins vont acquérir une nouvelle dimension. La ligue arabe devint le centre de référence de tous les patriotes du Maghreb où se déploya une intense activité d'information et de planification sur les problèmes maghrébins à un niveau international.

Au sein des principaux mouvements nationalistes, on trouve le "Congrès du Maghreb Arabe" créé en février 1947. Ainsi que son dérivé le plus actif " Bureau du Maghreb". Le but principal est de trouver une solution adéquate pour accéder à l'indépendance des trois pays de la région. Ce bureau a fait preuve d'une bonne volonté d'action, avec notamment la publication, les conférences, afin d'attirer l'attention internationale sur la question maghrébine. Il faut aussi souligner le rôle fondamental joué par le

²¹ Cf Ferhat Abbas, L'indépendance confisquée, Flammarion, Paris, 1934, pp.22-89;
-Toumi Mohsen, Le Maghreb, PUF, Paris, 1988, pp.12-76.

comité de libération du Maghreb, crée par le leader nationaliste marocain Abd el Krim à la fin de 1947.

Ces mouvements vont être renforcés par l'efficacité du support populaire et par la solidarité syndicale des travailleurs maghrébins, ainsi que les associations des étudiants.

L'année 1950 marque le début de la décennie décisive pour l'indépendance du Maghreb, même si la répression coloniale se multipliait contre les soulèvements populaires. Dans ces circonstances dramatiques, les trois pays s'engagèrent séparément vers l'indépendance, à un rythme différent. En effet les chemins nationaux qui menaient à l'indépendance ne pouvaient coïncider avec l'aspiration d'un Maghreb libéré par une action unitaire des forces.

En fait de nombreux facteurs d'ordre politico-historique et social faisaient obstacle à une action unitaire maghrébine. D'abord la position historique et juridique de la France sur les trois pays: le Maroc et la Tunisie étaient deux protectorats où fonctionnait juridiquement l'État, tandis que l'Algérie était considérée comme un territoire français ou l'État algérien n'existe pas.

En second lieu, la situation sociale est différente. Au Maroc et en Tunisie, la bourgeoisie locale s'est imposée et à imposer son hégémonie sur les structures du futur État post-colonial. L'Algérie par contre, qui avait subi une colonisation plus longue, devait recréer un nouveau projet social qui était rejeté par les deux autres pays.

A cet ensemble de facteurs d'ordre maghrébin, s'ajoute d'autres facteurs d'ordre international concernant précisément la France, l'Egypte et la ligue arabe, défavorables à l'union du Maghreb indépendant. La France, pour des motifs coloniaux; la Ligue Arabe et l'Egypte, parcequ'elles voyaient en cette unité un obstacle à la formation de la nation arabe.

En tout état de cause, c'est dans ce cadre de lutte séparée que le Maroc et la Tunisie réussissent à imposer leurs indépendances et à pouvoir agir davantage pour l'indépendance de l'Algérie et donc pour le futur Maghreb uni. En effet, dans l'esprit des marocains et des tunisiens, la lutte pour l'indépendance de l'Algérie donnera à l'unité maghrébine l'occasion de se manifester davantage. De ce fait, des manifestations de solidarité maghrébine s'affirmèrent avec force dans tout le Maghreb de façon officielle²².

Pour sa part, la solidarité libyenne ne fut pas négligeable et s'avéra d'une grande importance surtout dans l'approvisionnement des armes en provenance de l'Egypte.

C'est dans cet esprit de solidarité que furent préparées deux conférences au Maroc (Tanger) et en Tunisie (Tunis) pour pouvoir concrétiser une fédération nord africaine pour la construction d'un Maghreb uni et donc un front unitaire. Face à cette stratégie

²² Etablissement des bases militaires de l'armée de libération nationale au Maroc et en Tunisie et des centres d'accueil pour les réfugiés algériens sur leur territoire national respectif.

d'unité régionale, la France engage de nouvelles méthodes²³ afin de bloquer toute évolution de la stratégie des dirigeants maghrébins.

C'est dans le cadre de la conférence de Tanger que fut élaborés des résolutions spécifiques concernant l'unité du Maghreb Arabe. Dans ce sens, on peut dire que cette conférence, du point de vue politico-institutionnel, fut une première tentative pour élaborer le projet d'une union institutionnelle. Cette tentative a eu des résultats négatifs. Trois principaux facteurs expliquèrent cet échec.

D'abord, les divergences politico-idéologiques relatives aux différentes réalités nationales émergeaient la thèse révolutionnaire de la guerre d'Algérie.

Ensuite, l'enjeu des intérêts nationaux de chaque pays affectait largement la solidarité maghrébine.

Enfin, la perspective même de l'unité maghrébine diffère d'un pays à l'autre. Maghreb des États comme le souhaitaient le Maroc et la Tunisie, au Maghreb des peuples comme le réclamaient l'Algérie et la Libye.

Toutefois, cet échec fut mis de côté grâce à des accords bilatéraux entre l'Algérie et ses pays voisins (Maroc, Tunisie), renvoyant la solution à la fin de la guerre.

Au lendemain de l'indépendance, l'idée de l'unité maghrébine s'est trouvée brisée par l'existence des conflits territoriaux.

²³ Exemple, détournement d'avion effectué par la France, les représentants algériens furent prisonniers et pratiquement isolés de la participation active de la guerre.

Aujourd'hui, l'édification du Maghreb est devenue une priorité majeure et une nécessité impérieuse pour tous les dirigeants maghrébins.

**CHAPITRE II: LES SYSTÈMES POLITIQUES AU MAGHREB.
LES ÉVOLUTIONS POLITICO-INSTITUTIONNELLES**

Introduction

L'accession des États maghrébins à l'indépendance s'est opérée pour chacun d'eux dans un contexte de crises aboutissant à l'édification de régimes relativement stables. En effet, chaque pays s'est doté d'une constitution différente et a parcouru un chemin dissemblable de l'autre.

Actuellement le Grand Maghreb est constitué de cinq États indépendants présentant différentes institutions politiques; une monarchie constitutionnelle au Maroc, deux Républiques présidentielles en Algérie et en Tunisie, un régime militaire en Mauritanie et un État de masse en Libye (Jamahiriya).

Cette diversité politico-institutionnelle a ralenti de façon constante le processus d'édification d'une union maghrébine.

Toutefois, les événements survenus au début et à la fin des années 80 ont changé le panorama politique de la région. Depuis lors, les dirigeants maghrébins devaient se rapprocher afin de mieux régler les problèmes nationaux qui sont similaires mettant en cause la légitimité de leurs pouvoirs.

Pour mieux saisir cette diversité des institutions et cette volonté de rapprochement, nous allons analyser d'abord les évolutions politico-institutionnelles les plus marquantes, depuis l'indépendance, dans les cinq pays du Maghreb pour en arriver à la situation actuelle. Il s'agit d'exposer la grande variété de régime politique qui caractérise le Grand Maghreb. Ensuite d'analyser

aussi pour chacun des pays les rapports entre la classe dirigeante et la société civile.

I- L'Algérie

Dans le passé, le système politique algérien reposait toujours sur le principe du parti unique. Ce dernier a été confirmé plusieurs fois, notamment en 1962 avec le régime de Ben Bella, en 1965 avec Boumedienne et en 1979 avec Chadli Bendjedid.

Cependant, les émeutes d'octobre 1988 ont contraint le régime à précipiter le processus de réformes politiques, seule solution pour lui de survivre et prolonger sa légitimité. En effet, en février 1989, l'Algérie adopte une nouvelle constitution par 73% des suffrages avec un taux de participation de 79%²⁴. Elle représente une rupture par rapport au régime existant depuis l'indépendance. Elle ne fait plus référence au Front de libération nationale (garant de l'intégrité), l'option socialiste n'est pas mentionnée et aucun rôle politique n'est assigné à l'armée. Cette constitution a prévu une séparation des pouvoirs et a créé un conseil constitutionnel, les droits et libertés sont reconnus et respectés dans le texte et le multipartisme est largement autorisé. Afin de rendre l'analyse du système politique algérien aisée et intelligible à lecteur, nous avons opté pour une division en quatre phases d'évolutions distinctes. Pour la première phase,

²⁴ Cf Camau Michel, "La République algérienne démocratique populaire. Unité du pouvoir révolutionnaire et triade institutionnel", Les régimes politiques arabes, PUF, Paris, 1990, pp.406-409.

historiquement la plus courte, nous soulignerons brièvement les événements majeurs de l'évolution. Pour les autres phases qui datent de 1965, nous mettrons plutôt l'accent sur la synthèse.

I.1. Les débuts de l'Algérie et La voie socialiste

Les débuts de l'Algérie juridiquement indépendante ont été caractérisés par l'existence d'une crise dite l'été 1962. En effet, cette crise est le résultat d'un conflit entre l'État-major général et le Gouvernement provisoire de la République Algérienne. Cette situation prit fin avec la défaite politique du GPRA, qui sera dépossédé du pouvoir au profit du groupe dit de Tlemcen et de Tiziouzhou, constitué par les leaders historiques et les hommes politiques importants et dirigé par Ben Bella. Progressivement et avec le soutien du chef d'État major de l'armée, Ben Bella va monopoliser entre ses mains la majorité des pouvoirs: il sera chef du Gouvernement, du parti et de l'État. Officiellement, il instaura sur des bases marxistes l'autogestion²⁵, un système qui s'était implanté de façon définitive après le départ des français. Il présentait ce système comme un principe d'organisation sociale, élément fondamental du socialisme algérien. Au cours de son mandat, il eut à combattre la dissidence Kabyle (berbère) qui s'était implantée autour du front des forces socialistes en 1963, ainsi que l'insurrection menée en 1964 dans le sud. Cette situation lui permit de prendre les pleins pouvoirs.

²⁵ Cf Etienne Bruno, "Le socialisme algérien", in RUF W, Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine, CNRS, Paris, 1975, pp.365-368.

C'est durant cette période que la formule politique algérienne²⁶ sera introduite de façon claire et permanente; on citera, le gouvernement par le parti unique, l'unité du pouvoir d'État (assemblée, gouvernement, président, juges), la non autonomie des "organisations de masse et des médias" par rapport au parti. Autre élément principal de cette période est l'introduction d'un socialisme à forte influence marxiste, marqué par la charte d'Alger 1964.

Il faut signaler à cet égard que l'apport marxiste ne constituait pas de rapport véritable avec les réalités socio-culturelles de la société algérienne²⁷.

I.2. La présidence Boumédiène

Face à la grande contradiction entre les diverses tendances, aussi bien en matière sociale qu'en matière idéologique, le président fut déposé et remplacé par un conseil de la révolution le 19 juin 1965. Ce dernier était présidé par le ministre de la défense et composé de 26 membres (regroupant divers groupes). Jusqu'en 1976, date de l'adoption d'une nouvelle constitution, le pouvoir va être au moins théoriquement détenu par le conseil de la révolution et par son président. L'option socialiste n'est pas abandonnée mais les éléments marxistes sont complètement écartés. Il s'agit donc d'un recentrage idéologique afin d'imposer un régime

²⁶ Cf Leca Jean, "Le système politique algérien", in Claisse A & Conac G, Le Grand Maghreb, Economica, Paris, 1988, pp.5-12.

²⁷ Cf Cubertafond Bernard., L'Algérie contemporaine, PUF, Paris, 1988, pp.106-113.

compatible avec la réalité algérienne.

Au niveau économique, une politique énergétique et d'industrie lourde de grande envergure fut mise en oeuvre, visant la création d'un tissu industriel et le contrôle des ressources gazières et pétrolières. En 1971, le secteur des hydrocarbures sera nationalisé, suivi par la révolution agraire et la gestion socialiste des entreprises²⁸.

Au niveau institutionnel, des dispositions transitoires ont été mises en places notamment au niveau local: création des assemblées populaires communales à partir de 1967, création aussi des assemblées populaires de wilaya à partir de 1969.

Quelques caractéristiques ont marqué cette période. Il s'agit de la place importante tenue par l'armée; les élites politico-administratives (fonctionnaires de souveraineté, élus nationaux et locaux); la constitution d'une sphère bureaucratique économique et politique, la force significative qui est constituée par la "génération de Novembre" marquée par la guerre de libération nationale.

I.3.L'adoption d'une constitution en 1976

Le 27 juin 1976, une longue charte nationale est ratifiée quasi unanimement par le peuple (98,5% de oui pour une participation de 91,36% des inscrits)²⁹. Cette charte nationale a

²⁸ Cf Leca., "Le système politique algérien", in Claisse A & Conac G, op.cit., pp.11-15.

²⁹ Cf Leca Jean, loc.cit., pp.11-14.

été conçue comme la source fondamentale de la politique de la nation et des lois de l'État. Elle se présente comme le pilier principal du système, elle confirme le rôle dirigeant du parti la qualification comme force d'avant garde du peuple, elle réaffirme l'option socialiste, ainsi que l'attachement à l'islam.

Sur ces bases, la constitution de Novembre 1976 établit un système relativement présidentieliste. Aucune séparation de pouvoirs n'est acquise et l'assemblée populaire nationale a des pouvoirs limités. Le conseil de la révolution subsistera en tant qu'organe de direction (tant de l'État que du FLN).

I.4. Chadli Bendjedid

La disparition, à la fin décembre 1978, du président après une longue maladie a permis de constater d'abord une agitation, ensuite un changement proportionnel au sein des dirigeants politiques.

En janvier 1979, le congrès du parti a fait un choix à la fois institutionnel et personnel. Le nouveau président sera élu président le 7 février 1979 par 94,23% de suffrage exprimé³⁰. L'affirmation de son autorité va s'opérer par des révisions constitutionnelles et des diverses modalités organisationnelles ainsi que par des modifications touchant le parti, l'armée et le Gouvernement (le mandat présidentiel est réduit de six à cinq ans).

Au niveau économique, l'option s'orienta de plus en plus vers une certaine libéralisation alliée à des sociétés nationales

³⁰ Cf Zartman William, "L'élite algérienne sous la présidence de Chadli Bendjedid"., in Maghreb-Machrek, n:106, Oct-déc 1984, pp.37-53.

(telle que la SONATRACH dans le domaine des hydrocarbures).

Au niveau de la direction, on observe une certaine dissociation entre l'Etat et le parti. Mais malgré cette dissociation, le bureau politique du parti demeure le dirigeant numéro un de l'ensemble des activités non seulement à l'échelle du parti mais aussi à l'échelle du pays.

Ces changements s'étendent à d'autres éléments. On confirme l'irréversibilité de l'option socialiste, l'importance de l'islam dans la société algérienne, l'accentuation sur les origines berbères de la personnalité nationale. On rappelle aussi l'orthodoxie institutionnelle dans les rôles respectifs du parti et de l'Etat. On signale, au niveau économique, la revalorisation de l'agriculture, des industries légère et moyenne, du secteur privé³¹. Tous ces changements devront permettre au chef de l'Etat de conforter sa base de légitimité face aux acquisitions de son prédécesseur et à l'opposition montante.

Cependant, cette nouvelle politique du pouvoir chadliste provoqua une certaine tension entre les gardiens du dogme idéologique (marxistes) et les technocrates libéraux qui voudraient accélérer le processus de réformes, afin d'appliquer leurs idées. Dès lors des tensions sont inévitables. Mais la partie la plus tensionnelle de cette période fut l'événement d'octobre 1988.

³¹ Cf Hubert M, "La métamorphose", in Claisse A. & Conac G., op.cit., pp.34-35.

I.5.Émeutes et répression

En octobre 1988, les principales villes de l'Algérie ont été le théâtre d'émeutes qui devaient bouleverser l'évolution du régime et le pousser à l'adoption d'une nouvelle constitution en février 1989.

Dans le passé, l'Algérie avait déjà connu d'extrêmes mouvements protestataires. En 1980, le régime répondant par la répression policière à des contestations axées sur la défense de la culture berbère. Des émeutes ont éclaté au sud de l'Algérie, caractérisées par de violents incendies et plus particulièrement par la destruction de plusieurs bâtiments publics et locaux du Front de libération nationale³². Au cours de la même année, d'autres émeutes ont surgi réclamant d'autres droits en novembre 1986. De nouveau, le pouvoir en place avait procédé de la même façon (répression policière) en guise de réponse à des revendications formulées cette fois-ci par de jeunes étudiants. Cet acte revendicatoire a conduit la masse à une violence extrême. A l'Est ou à l'Ouest, les manifestations quelque soit leurs causes, étaient le résultat des problèmes sociaux liés à la puissance démographique et aux distorsions entre la montée de la demande de la population et les capacités de l'appareil productif et aussi de la méthode distributive³³. Concrètement, ces manifestations exprimaient un certain rejet à l'encontre de l'appareil étatique et

³² Cf Camau M, "Les émeutes d'octobre 1988 et la constitution de février 1989", in Les régimes politiques arabes., pp.442-446.

³³ Ibid., pp.442-446.

ceux qui le dirige (parti unique).

Les émeutes d'octobre 1988 ont affecté l'ensemble du territoire, à l'exception de la Kabylie, qui s'est tenu à l'écart de la manifestation et s'est isolée dans sa culture berbère. A l'égard de la violence de la population et du caractère récurrent de ce mouvement, le pouvoir a fait intervenir les militaires et les a autorisés à recourir à des méthodes dures en utilisant les armes au prix d'un nombre important de victimes (bilan officiel: 159 morts, 154 blessés)³⁴.

Ce choc décisif des révoltes a été accentué par les conditions de la répression. Ce fut pour la première fois depuis l'indépendance, que le recours à la torture par les services de sécurité a été dénoncé par les émeutiers sur la place publique. Cette dénonciation a provoqué toute une poussée de mouvements favorables au respect des droits de l'homme.

Depuis lors, le régime souffre d'une faiblesse de légitimité. L'armée nationale populaire, directement impliquée dans la répression et la torture, a perdu toute confiance de la part du peuple. Elle apparaît beaucoup plus comme une composante d'un pouvoir autoritaire.

L'éclatement de ces émeutes d'octobre a été l'occasion d'un changement dans les rapports de forces au sein du groupe dirigeant entre les partisans du président et les partisans pour l'aménagement du mode d'exercice du pouvoir.

La fin de la décennie 80 s'est caractérisée essentiellement

³⁴ Ibid., pp.442-446.

par plusieurs réformes modifiant la constitution du pays. En effet, la constitution de février 1989 a introduit un certain nombre de changements dans le texte de 1976. Encore plus, elle s'est réclamée des principes forts de la démocratie, élection libre des représentants par le peuple et pour le peuple (art 10), séparation des pouvoirs et création d'un conseil constitutionnel qui est chargé de veiller au respect de la constitution (art 15); une garantie des libertés fondamentales et les droits de l'homme et du citoyen (art 31); possibilité de créer des associations à caractère politique (art 40)³⁵. C'est ainsi que l'ère du pluralisme politique et de l'état de droit fut abordé dans les institutions de la République de l'Algérie démocratique et populaire.

II- Le Maroc: monarchie constitutionnelle

Le régime marocain est une monarchie constitutionnelle. Ce régime s'est doté successivement de quatre constitutions, 14 décembre 1962, 31 juillet 1970, 10 mars 1972 et 1992 approuvées par référendum.

Pour mieux comprendre les fondements et le fonctionnement du régime marocain, il conviendrait de ne citer qu'un article (article 19 des quatre constitutions successives), qui détermine le statut royal de commandeur des croyants³⁶. En effet, le roi, depuis

³⁵ Articles de la constitution algérienne de février 1989.

³⁶ Le Roi, amir al-moumine, représentant suprême de la nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat, veille au respect de l'islam et de la constitution. il est le protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités. Il garantit

l'indépendance, dispose d'une double légitimité religieuse et politique. Il est considéré à la fois comme un chef spirituel et temporel.

Cette stratégie a permis à la monarchie de se maintenir et à s'imposer entre les diverses composantes sociales notamment les élites citadines. De ce point de vue, ce régime fonctionne avant tout selon une tradition marocaine. Celle-ci a été récemment modernisée au cours des dernières années. Autrement dit il y a eu des transformations dans la forme de l'État.

Le multipartisme, officiellement proclamé par la constitution (article 3, des quatre constitutions successives, interdit le parti unique et encourage les partis) a valu au régime marocain de faire exception dans l'ensemble de la région.

Toutefois, l'histoire politique du Maroc a connu de nombreuses périodes alternant l'affermissement du pouvoir royal³⁷.

La première étape est caractérisée par un différend entre le sultan (Mohamed V) et les nationalistes de l'Istiqlal (istiqlal signifie indépendance). Ces derniers, dont le projet était de monopoliser le pouvoir politique, ont échoué dans leur tentative et ont perdu la lutte pour le contrôle de l'appareil d'État. Il en résulte la promulgation d'une charte royale (en 1958) faisant élargir le pouvoir du roi. En effet, le roi a étendu peu à peu son domaine réservé et essaye d'affaiblir les nationalistes de l'Istiqlal par

l'indépendance de la nation et l'intégrité territoriale du royaume dans ses frontières authentiques.

³⁷ Cf Rousset Michel, "Le système politique du Maroc"., in Claisse A. & Conac G, op.cit., pp.58-62.

la multiplication des partis politiques. De ce fait, apparaît l'Union nationale des forces populaires (UNFP). Dorénavant celle-ci représente la gauche marocaine, avec comme tête Ben Barka et A. Bouabid (deux ex-représentants de l'extrême gauche marocaine). On voit également surgir d'autres partis comme le parti démocratique constitutionnel, ainsi que le mouvement populaire représentant les berbères et le parti des libéraux indépendants. La deuxième étape est marquée par un changement de règne. En 1961, suite à une opération chirurgicale, le roi (Mohamed V) meurt, son fils (Hassan II) prend sa place et renforce son pouvoir.

Toutefois, la dégradation de la situation politique et socio-économique dans les années qui ont suivi le décès du roi, va déboucher sur la révolte de Casablanca en 1965 et provoqua l'instauration de l'Etat d'exception. Et pour la première fois, on voit apparaître dans le droit public marocain le principe héréditaire dans la succession du pouvoir royal.

Le gouvernement et le parlement sont subordonnés au roi du fait que celui-ci peut démettre les ministres et que les pouvoirs du parlement sont très limités. Par ailleurs, le roi concentre entre ses mains tous les pouvoirs. Désormais personne ne pourra contester l'action royale.

Cette évolution politique sera très lourde de menaces et de sérieuses remises en cause du régime, surtout par des tentatives de renversement du régime. En juillet 1971, en août 1972 et en mars 1973 où des soulèvements ruraux ont lieu, organisées à partir de

l'Algérie (pays limitrophe)³⁶.

II.1. Tentative de renversement et répression

Le 10 juillet 1971, des éléments de l'armée royale, presque tous des cadets de l'école militaire encadrés par des officiers supérieurs en majorité berbère, envahissent et mitraillent les invités du roi au cours d'une réception pour la fête de l'indépendance. La République sera même proclamée pour quelques heures. Par miracle et après un court intervalle de temps, le roi sort indemne et parvient à retourner la situation en sa faveur. En 1972, c'est l'avion du roi qui est mitraillé par des avions de chasse. Encore une fois, le roi échappe au coup.

Face à ces menaces et à ces trahisons de l'armée, le roi renforce sa position et se voit contraint d'agir. Pour réactiver sa légitimité, le roi impose son action sur deux niveaux: interne et externe.

Au niveau interne, une nouvelle constitution est adoptée en 1972. Il s'agit cette fois-ci de restituer au gouvernement et à la chambre des représentants une partie des pouvoirs. Ensuite les partis politiques d'opposition peuvent participer à la chambre des représentants.

Au niveau externe, la récupération des territoires, occupés par les espagnoles, sera un élément fondamental et déterminant dans l'affermissement du régime. Ainsi à partir de 1974, la question saharienne va créer les conditions d'un consensus qui s'est en

³⁶ Cf Amnesty international, Rapport 1989, pp.301-303.

partie imposé jusqu'à aujourd'hui. C'est aussi autour de cette revendication saharienne que le roi va réaliser une union sacrée de tous les partis politiques. Dès lors toute réaction hostile à cette politique est considérée comme un acte de trahison et évidemment passible de lourdes peines d'emprisonnement. Progressivement le consensus autour du sahara s'est transformé en consensus autour du pouvoir royal. Officiellement cette étape sera intitulée "**la démocratie hassanienne**"³⁹. Désormais tous les partis politiques se référeront au hassanisme qui est la théorie fondamentale de la forme nouvelle de la monarchie constitutionnelle. En échange de l'acceptation de sa politique, le roi a permis une certaine relance des partis, à l'exception de quelques fractions de l'extrême gauche (illa amam dont le leader Abraham Serfaty), et de la démocratisation, bloquée depuis l'état d'exception de 1965 et les deux tentatives militaires de 1971 et 1972. Cependant cette politique hassanienne ne met pas le régime à l'abri des mouvements sociaux contestataires. C'est ainsi que des émeutes populaires durement réprimeés éclatèrent dans les grandes villes du Maroc (Casablanca en 1981, Marrakech en 1984 et en 1990 à Fès).

II.2. Multipartisme: une fausse représentation

Au terme de l'article 3 de la constitution, les partis politiques " concourent avec les organisations syndicales, les conseils communaux et les chambres professionnelles, à

³⁹ Cf Camau M, "Le Royaume du Maroc. Monarchie constitutionnelle et commandeur des croyants", in Régimes politiques arabes, pp.422-426.

l'organisation et à la représentation des citoyens"⁴⁰.

Au cours des années, après l'indépendance, il est apparu clairement que la vie sociale et les revendications populaires échappèrent à l'ensemble des représentants syndical et politique.

Trois fois au cours d'une décennie, les jeunes victimes de l'ordre social et du chômage ont exprimé leurs frustrations sociales intenses nées de l'absence de perspective. A cela s'ajoutent les énormes disparités sociales et l'augmentation incessante des prix des produits alimentaires.

Les émeutes de Fès en décembre 1990, ont été l'illustration violente du profond malaise social vécu par la classe pauvre des grands centres urbains marocains. C'était la première fois depuis l'indépendance que les principaux syndicaux, notamment l'union générale des travailleurs marocains, lancèrent un ordre de grève générale. Une telle décision syndicale a été socialement et politiquement risquée. Deux facteurs expliquèrent ce risque social et politique.

D'abord le manque d'expérience du jeu démocratique débouche très rapidement sur une situation conflictuelle et violente.

Ensuite la paupérisation d'un grand nombre de la population suscite parfois une colère sociale se traduisant par des destructions, pillages et affrontements avec la police et l'armée.

Les résultats d'une telle décision étaient négatifs. La répression policière a surpris les organisateurs syndicaux de la grève générale autant que certains dirigeants politiques. Des armes

⁴⁰ Articles 3 de la constitution du Royaume du Maroc.

à feu auraient été utilisées et faisant ainsi un nombre de victimes indéterminés (officiellement 57 morts)⁴¹. Les émeutiers ont été arrêtés et condamnés à des peines très sévères. Cette dramatique explosion est considérée comme un avertissement sans frais pour le pouvoir.

Pour calmer les mécontents, le gouvernement a incité certaines augmentations salariales notamment les plus bas et certaines prestations sociales comme les allocations familiales. Il est clair que la répression policière ou militaire ne peut, à long terme, résoudre des problèmes sociaux marocains.

III- La Tunisie

L'évolution du système politique tunisien après l'indépendance peut être divisée en deux grandes périodes correspondant aux deux présidents qu'a connu ce pays; le fondateur Bourguiba et son successeur Ben Ali.

III.1. Les années de l'indépendance

La première période, celle de Bourguiba, sera de longue durée. Le système politique a été remarquablement stable de 1956 à 1986. En effet, le 20 mars 1956 l'indépendance de la Tunisie sera proclamé. Celui-ci est suivi d'élections législatives remportées par le néo-destour avec 95% des suffrages⁴².

⁴¹ Cf. Le Monde du 26 décembre 1990.

⁴² Cf Chaker M, "L'évolution constitutionnelle et politique de la Tunisie", in claisse A. & Conac G, pp.86-91.

Solidement implanté dans le pays grâce à la popularité de son fondateur, le néo-destour devient un élément principal autour duquel dépendent les associations de masse: Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), des étudiants tunisiens (UGET), Union nationale des femmes tunisiens (UNFT).

Au plan social, le 13 août 1956, le président a fait adopter une des mesures les plus révolutionnaires au regard de la charia (loi islamique). Il promulgue le "Code du statut personnel" qui régleme le mariage (le mariage religieux est doublé du mariage civil, la répudiation est remplacée par le divorce judiciaire et la polygamie est abolie). Le président justifie ces réformes par la loi coranique " l'islam explique t-il, a libéré l'esprit et recommandé de réfléchir sur les lois pour les adopter à l'évolution humaine". Ce texte a suscité de nombreuses contestations dans certains milieux.

III.2. Absolutisme présidentiel

Au plan institutionnel, une constitution de type présidentiel est promulguée le 1er juin 1959. Élu en même temps que l'assemblée nationale au suffrage universel pour une durée de cinq ans et rééligible au maximum trois fois de façon consécutive. Il décide de la politique globale du pays et nomme aux emplois civils et militaires. Il lui revient de choisir et de démettre les ministres qui sont responsables devant lui.

En dépit de la séparation des pouvoirs, la constitution a recouvert trois principes: le monopartisme de l'État, la

concentration du pouvoir tant au sein du parti que de l'État entre les mains du président, la façade monolithique du parti.

Durant la décennie 60, le régime tunisien a recouvert l'ensemble social, en élargissant au maximum son contrôle sur les individus et les groupes aux fins de sécularisation de la vie sociale et politique.

C'est dans ce climat d'absolutisme que le président a entamé des réformes politiques et sociales imbriquées dans trois phases correspondant à trois orientations politiques. Ces trois phases ont valu au régime plusieurs crises menaçant ses fondements et donc sa légitimité⁴³.

La première phase: est assurée par le président lui même. Le pouvoir passe du libéralisme proclamé en 1956 à l'étatisme, afin de gagner le pari du développement. Dès lors, le développement étatique est appliqué aux domaines de l'agriculture, du commerce et de l'industrie avec la création de coopératives.

La crise: Le socialisme coopératif a suscité un vaste mécontentement. Toute la population et en particulier la paysannerie garde le souvenir amer des possessions et des abus commis au nom du système coopératif. C'est suite à cet échec que les rapports entre l'État et la société vont se détériorer. Et à cette période même le parti du néo-destour commence à perdre ses soutiens et en particulier une partie de ses élites qui iront former des mouvements d'opposition, transformés en partis politiques, tels que le mouvement démocratique socialiste (MDS) et

⁴³ Ibid., pp.88-97.

le mouvement d'unité populaire. C'est ainsi que fut créé une opposition syndicale et islamiste. Inquiet, le président met fin à l'expérience en destituant son ministre le 7 novembre 1969. Celui-ci sera arrêté et condamné à une peine de 10 ans de travaux forcés. Il s'évadera de sa prison en février 1973 pour rejoindre l'Europe, où il fonde un mouvement d'opposition.

La deuxième phase: commence le 1er novembre 1970. Elle est considérée comme un passage du socialisme coopératif au libéralisme. En effet, le nouveau gouvernement va entreprendre une politique plutôt libérale qui, tout en conservant un secteur étatique, encourage le secteur privé ainsi que les investissements étrangers.

Les années 1975 et 1976 sont marquées par d'importantes innovations au plan institutionnel. Le président de la République est élu à vie, le premier ministre devient le successeur automatique du président en cas de force majeure. Il en résulte de cette nouvelle politique un grand écart entre les plus riches et les plus pauvres. Et cela malgré la baisse de la proportion de la population pauvre de 70% en 1956 à 13% 1980⁴⁴. Aussi l'accentuation du déséquilibre régional entre le sud et le centre du pays.

La crise: De ce fait, on assiste en janvier 1978 à une épreuve de force entre la centrale syndicale UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens) et le gouvernement. Cela a débouché sur des émeutes sanglantes nécessitant l'intervention de l'armée et se concluant par des pertes humaines. La direction de l'UGTT est

⁴⁴ Ibid., pp.92-93.

dissoute et remplacée par de nouveaux dirigeants en faveur du pouvoir.

La troisième phase: à partir des années 80, le régime s'est libéralisé. De plus en plus, un climat favorable au multipartisme s'instaure. Dès juillet 1981, le parti communiste tunisien est officiellement reconnu en tant qu'ancien parti. Le parti de l'unité populaire et le mouvement de démocratie socialiste ne seront reconnus qu'en 1983⁴⁵. Par contre, au niveau de l'UGTT, les rapports seront difficile avec le gouvernement. Ce dernier sera dans l'obligation de reprendre le contrôle du syndicat en 1986.

Au niveau économique, l'augmentation du prix du pain et la suppression des subventions de l'Etat à des produits de première nécessité, provoquent de violentes émeutes dans l'ensemble du territoire en janvier 1984⁴⁶.

La crise: Suite à ces émeutes appelées "la révolte du pain de janvier 1984, le climat social sera assez tendu, surtout avec l'agitation de nombreuses grèves⁴⁷. Sur cette situation éclate la tension entre la Tunisie et la Libye par l'expulsion libyenne de milliers de travailleurs tunisiens en été 1985. D'ailleurs en septembre de la même année, la Tunisie rompt ses relations diplomatiques avec la Libye. D'autres manifestations vont surgir à partir des universités particulièrement celles de Tunis. En effet, en avril 1986, des protestations non autorisées contre le

⁴⁵ Ibid., p.95.

⁴⁶ Ibid., p.96.

⁴⁷ Ibid., pp.96-97.

bombardement américain sur la Libye seront vivement réprimées par le pouvoir, notamment avec les condamnations à mort de certains islamistes et la suppression de journaux d'opposition. Secoué par ces événements, le premier ministre sera démis de ses fonctions en juin 1986 et quitte clandestinement le pays pour trouver refuge en Suisse. En été 1987, des agitations de type islamiste vont surgir et provoquent une série d'attentats contre les grands hôtels fréquentés par des touristes étrangers. Plusieurs condamnations à mort seront prononcées notamment celle du leader du MTT (Rached Ghannouchi).

III.3. La deuxième République

Le 7 novembre 1987, dans le contexte d'une montée des tensions liée à la répression du pouvoir à l'encontre de l'opposition islamiste, le président de la République sera démis de ses fonctions déclaré "Dans l'incapacité absolue d'assurer les charges de la présidence de la République pour causes de sénilité et d'aggravation de son état de santé" (article 57 de la constitution)⁴⁸. Dorénavant, on ne pourra plus parler de la Tunisie de la même manière qu'avant. De nombreuses réformes ont été prises afin de détendre le climat politique et social particulièrement tourmenté à cette époque.

En février 1988, le parti socialiste destourien a changé d'appellation, devenant le rassemblement constitutionnel

⁴⁸ Cf Toumi M, La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali, PUF, Paris, 1989, pp.142-156.

démocratique (RCD). En juillet 1988, une révision constitutionnelle a entériné la suppression de la présidence à vie, fixé pour une période de cinq ans au suffrage universel, avec trois mandats au maximum et une limite d'âge d'éligibilité de 70 ans. Le 7 novembre est signé au palais présidentiel un pacte national entre les différentes forces et sensibilités politiques afin de décréer les conditions d'un nouveau consensus introduisant l'opposition et mettant en place la ligue tunisienne des droits de l'homme.

Pour affirmer sa légitimité, le président provoque des élections présidentielle et législative pour le 2 avril 1989. En effet, ces élections (avec un scrutin de liste majoritaire à un tour) aboutissent à l'élection de Ben Ali, seul candidat à la présidence avec 99,27% des suffrages exprimés⁴⁹.

A l'issue du scrutin, le mouvement islamiste émerge paradoxalement comme la seule force d'opposition susceptible de concurrencer le parti au pouvoir puisqu'il réalise 17,75% des suffrages exprimés (à travers les candidats sur des listes indépendantes). Il dépasse largement le pourcentage obtenu par toute l'opposition légale réunie.

Au niveau social, la centrale syndicale UGTT est parvenue à se doter, en avril 1989, d'une nouvelle direction.

En dépit de tous ces changements et l'élimination du père fondateur Bourguiba, le régime n'a pas modifié ses données politiques: un leadership personnalisé, un parti omnipotent, une

⁴⁹ Cf Camau M, "Le régime tunisien depuis le 7 Nov 1987", in Régimes politiques arabes, pp.439-442.

forte opposition islamiste mais réprimée et une organisation syndicale affaiblie.

IV- La Libye

Indépendante le 24 décembre 1951 sous les auspices des Nations-Unis et des puissances occidentales, la Libye va connaître deux périodes marquées dans son histoire politico-institutionnelle: d'abord une monarchie constitutionnelle pro-occidentale puis un État des masses socialiste.

IV-1. La monarchie Senoussite

En l'absence d'une constitution de type moderne par les diverses relations entre le roi et son entourage, d'une part, et les chefs de tribus et de grande familles des différentes provinces, d'autre part, ce pouvoir s'est traduit par une forte instabilité gouvernementale. On signale qu'entre 1951 à 1969, trente deux remaniements ministériels⁵⁰.

Toutefois, afin d'accentuer les disparités entre les provinces par l'exploitation des ressources pétrolières, la monarchie a aboli en 1963 le système fédéral pour adopter un système unitaire. Par ailleurs, la Libye est signataire des traités militaires avec la Grande Bretagne en 1953 et avec les Etats Unis en 1954. Ces traités autorisent l'installation des bases militaires en contre partie une

⁵⁰ Cf Camau, "La Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste: Révolution par le haut et démocratie directe", in Régimes politiques arabes, pp.431-434.

substantielle aide financière est accordée à la Libye⁵¹.

Le maintien de ces bases militaires étrangères a constitué à cet égard un des principaux facteurs de mécontentement. En effet, la jeunesse étudiante et les couches moyennes, étant favorable à l'arabisme et au nassérisme de l'Égypte, se sont sensibilisés contre le pouvoir.

Face à ces contestations, la Libye va affirmer sa volonté d'indépendance et cette fois-ci réelle en indiquant que les traités concernant les bases étrangères ne seront pas renouvelés.

À l'issue de cette dénonciation et à la solidarité arabe, de jeunes officiers constituent un conseil de commandement de la révolution et s'emparent du pouvoir le 1er septembre 1969, pour proclamer la République arabe libyenne.

IV.2. La jama'hiriya arabe libyenne populaire et socialiste

La trajectoire du régime libyen depuis 1969 peut s'analyser en une politique visant à promouvoir le gouvernement direct du peuple, par le peuple et pour le peuple. L'évolution du système politique est divisée en plusieurs phases.

Dès décembre 1969, le nouveau régime s'est doté d'une constitution provisoire inspirée pour une grande partie de la constitution égyptienne de Nasser. Cette dernière manifeste son intérêt à la souveraineté du peuple et confère le contrôle du

⁵¹ Cf Blenhot H. & Monastiri T, "Le système politique de la Libye", in Claisse A & Conac G, p.43.

pouvoir au conseil de commandement de la République⁵².

Durant cette première période, le CCR crée un parti unique en 1971, appelé l'Union socialiste arabe, en perspective de l'union avec l'Égypte. La même année commence une politique de nationalisation des sociétés pétrolières étrangères particulièrement des sociétés américaines et britanniques et les accords militaires doivent être considérés comme nuls.

L'année 1973 marque une nouvelle phase importante dans le parcours idéologique du nouveau régime libyen. En effet, à l'instar de Mao et de la révolution chinoise, le dirigeant libyen lance le 15 avril sa révolution populaire. Il invitait notamment les masses à se constituer en comités populaires afin de lutter contre la bureaucratie. Dès lors, la vie politique s'est progressivement organisée autour des comités populaires réunis sur une base territoriale (quartiers et municipalités) et composés de personnes désignés directement par le peuple. Cet idéal démocratique sera beaucoup plus déterminant surtout avec l'inauguration de la Jamahiriya (État de Masses) en 1977. L'avènement de la Jamahiriya a causé plusieurs transformations. D'abord les institutions administratives et le parti unique se sont effacés devant le pouvoir du peuple. Les premières étaient remplacées, au niveau des sous districts et districts par les comités populaires réorganisés et au niveau national, par un comité populaire générale correspondant au gouvernement. Quant au parti unique, il sera

⁵² C'est un organisme collégial soumis sous contrôle du gouvernement.

remplacé par les congrès populaires de base⁵³ (CPB) et à leurs secrétariats correspondant à une assemblée législative. Cette nouvelle transformation a pour objectif d'assurer la démocratie directe par les procédures électorales publiques à celles d'une assemblée. Elle s'est concrétisée avec la mise en application du livre vert⁵⁴.

L'adoption du livre vert qui énonce les principes selon lesquels la société économique doit être révolutionnée, a suscité une opposition grandissante au régime. Cette opposition a été largement divisée et ne constitue en aucun cas un danger sérieux.

Depuis le "livre vert", l'opposition recrute essentiellement la jeunesse, notamment celle des universités. La répression policière et militaire a frappé durement ceux qu'elle appelle les Hizbollahs (le parti de dieu). Une autre opposition s'est constituée à l'étranger, mais n'a jamais constitué une alternative crédible.

V- La Mauritanie

Malgré l'opposition résolue du Maroc, qui considérait que la Mauritanie faisait partie du Grand Maroc, la Mauritanie accède à l'indépendance le 28 novembre 1960 et devint la République Islamique de Mauritanie. Depuis lors les institutions politiques

⁵³ Les congrès populaires de base correspondant aux cellules de l'ex-parti et où le peuple a maintenant accès. Les délégués sont choisis au sein du PCB et envoyés au congrès général du peuple.

⁵⁴ Le livre vert, selon les dirigeants libyens, c'est une théorie qui se veut mondiale, offrant une 3ème voie entre le capitalisme et le communisme.

ont sensiblement évolué. Et pour mieux schématiser cette évolution, on est amené à distinguer deux périodes.

La première période est une période de transition vers l'indépendance selon laquelle Ould Daddah détenait le pouvoir et affirmait son autorité absolue.

La seconde période est une période de grand changement vers un régime militaire.

V.1.1ère Période: tentative de construction d'un État moderne

C'est la constitution de 1961, qui va caractériser la première période de la République Islamique de Mauritanie. Cette période est étroitement associée à un nom, celui de Ould Daddah, premier président du pays après l'indépendance⁵⁵.

Les premières années du régime marquent la volonté de renforcer le pouvoir central. L'évolution vers un tel pouvoir passe par un double processus de concentration institutionnelle et politique. A ce niveau, Ould Daddah devient l'élément central s'accaparant des pouvoirs d'ordre étatique, gouvernemental et partisan; il est à la fois chef de l'Etat, du gouvernement et du parti. Ce monocéphalisme confère au seul président de la République toutes les responsabilités étatiques. L'équipe ministérielle n'est qu'une auxiliaire du président de la République et n'exerce de pouvoirs que par délégation; elle est responsable devant lui et non devant l'assemblée.

⁵⁵ Cf Marchesun P, "L'évolution politique et constitutionnelle de la Mauritanie", in Claisse A. & Conac G, pp.73-79.

C'est à partir de 1965 que le président va faire du parti du peuple mauritanien le parti unique de l'Etat. Cette date marquera un trait dominant dans l'évolution du système politique mauritanien jusqu'en 1978.

Cependant la centralisation et la personnalisation du pouvoir le rendent plus fragile. D'abord le premier élément réduit le nombre des agents de décisions et les écarte de la population. Le second aggrave l'utilisation du pouvoir.

Un autre élément important est le déclenchement de l'affaire du Sahara occidental. Celle-ci aura des effets indirects sur la politique interne de la Mauritanie. Signalons qu'entre 1975-77, le problème du Sahara occidental va devenir un élément stratégique important au niveau du Maghreb. A ce niveau, on mentionnera la proclamation par le front polissario de la République Arabe Sahraouie démocratique en février 1976 et en mars 1976, la rupture des relations diplomatiques entre le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie (suite à la reconnaissance de la RASD par ce pays). Notons qu'une partie du chapitre quatre sera consacré à l'affaire du Sahara occidental.

V.2. Le régime militaire

C'est en 1978, que Ould Daddah sera renversé et remplacé par un régime militaire. Avec l'arrivée des militaires, l'évolution politique sera caractérisée par deux éléments: le formalisme et l'instabilité⁵⁶.

⁵⁶ Ibid., pp.81-83.

Le formalisme institutionnel est mis en place par le rôle des diverses structures institutionnelles dépendantes du "Comité militaire de salut national" (CMSN). Désormais c'est l'armée qui exerce le pouvoir effectif. L'assemblée nationale est supprimée et les partis politiques sont interdits.

L'instabilité se manifeste par l'adoption de six chartes en sept ans (10 juillet 78; 6 avril 79; 4 janvier 80; 12 décembre 80; 25 avril 81; 9 février 85).

Dans l'affaire saharienne, le nouveau régime reconnaîtra la République arabe sahraoui démocratique (RASD) en février 1984 mettant fin à quatre ans de neutralité de la Mauritanie dans ce conflit. Cet élément aura une influence importante dans les divers changements politiques. Signalons d'abord que la vie politique mauritanienne demeure l'affaire d'une petite minorité qui appartient à la race maure et qui tient son pouvoir des ordres traditionnels nobles.

Face à ce régime militaire, plusieurs groupes politiques d'oppositions sont apparus⁵⁷:

Le Baas, institué au milieu des années 70, est associé à l'Etat Irakien et regroupe des intellectuels révolutionnaires. Il est le principal responsable des événements de 1989.

A côté de ce groupe, il y a le mouvement nationaliste arabe de gauche (Nassériens). Ce groupe est créé au début des années 70 et regroupe les étudiants et les lycéens maures.

⁵⁷ Cf Marchesun P, Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, Karthala, Paris, 1992, pp.136-165.

En dernier lieu, les islamistes représentent un groupe assez hétérogène qui revendique l'application intégrale des prescriptions coraniques (plus de 99% des mauritaniens sont musulmans). Ce groupe est créé au début des années 70, mais les tendances intégristes vont progresser au cours des années 80. Le recrutement, bien qu'essentiellement maure est ouvert aux négro-africains.

Les revendications de ces groupes sont accentuées essentiellement sur l'indépendance économique et politique véritable ainsi que sur la nécessité de changements sociaux à l'intérieur du pays. Parallèlement à cette multiplicité de contestation, des conflits sociaux se sont développés dans le secteur minier, la fonction publique et l'enseignement. Cet état de fait a créé de violentes agitations dans le pays et accentué les tensions entre les ethnies. Il faut quand même avoir en mémoire que si la Mauritanie est un État, elle est loin d'être une nation. Notons qu'il existe une certaine prépondérance des maures dans les postes de direction au détriment du groupe négro-africains. A ce niveau, le problème se pose toujours, les contradictions sociales s'accroissent et de temps en temps de violentes manifestations surgissent. Ces groupes sont toujours réprimés par l'armée ou par la police.

V.3. Contestation et violence

La contestation violente des groupes politiques en Mauritanie peut sembler un truisme lorsqu'on a en mémoire le record des tentatives de coup d'État depuis 1978. Les principales

agitations ont été provoquées au cours des années 80. Il s'agit de celles de la branche armée en 1981 et des officiers Halpulareen en 1987⁵⁸. La première apparaît comme un règlement de compte entre factions rivales au sein de l'armée. Le résultat de cette tentative ne surgit qu'en décembre 1984 avec la révolution de palais. La seconde surgit en octobre 1987, lorsque des militaires de l'ethnie Halpulareen essayent de s'emparer du pouvoir. Cette tentative est considérée comme un crime contre la collectivité nationale tout entière, car elle avait coûté très cher en vies humaines. Elle avait été précédée en 1986 de la révolte des intellectuels dont la stratégie fut la distribution dans plusieurs capitales africaines et européennes d'un tracte intitulé "Manifeste du négro-mauritanien opprimé".

Les événements d'avril 1989 ont à nouveau intensifié le problème crucial de l'opposition entre Maures et Négro-africains. Ce problème menace l'unité et l'intégrité du pays et provoque une tension sur les frontières du sud.

⁵⁸ Ibid., pp.136-165.

Conclusion: Une nouvelle stratégie pour les États du Grand Maghreb

En cherchant à obtenir dès l'indépendance l'accord des populations, les dirigeants maghrébins ont exprimé leur volonté de fonder la domination sur le consentement⁵⁹. De ce fait, en tant qu'il interfère avec les relations de pouvoir, le concept de légitimité fonde le droit de commande et le devoir d'obéir.

Depuis lors, la domination exercée par les dirigeants maghrébins sur le plus grand nombre des populations était essentiellement aussi puissante et aussi légitime qu'aujourd'hui. A cet égard, les différents types d'autorités légitimes s'incrustaient dans un pouvoir généré par des valeurs socialement dominantes: l'islam, les normes de comportements, l'empire arabe et la tribu.

Cette autorité centrale adoptait un cadre strictement unifié sur le plan religieux, civil et militaire. La personne du dirigeant ne se manifestait dans cet ordre légitime que comme le guide d'un appareil étatique conformément à une mission historique qu'il tenait de l'histoire.

Ce chapitre a eu le mérite d'éclairer une évolution charnière des régimes politiques du Maghreb indépendant ainsi que les relations entre le pouvoir et la société civile. A la fin des

⁵⁹-Cf Camau M., "Changements politiques", in Régimes politiques arabes, pp.434-446;
-Cf Claisse A., "Les systèmes de légitimité à l'épreuve, le cas des pays du Maghreb", in Claisse A & Conac G, op.cit., pp.119-146;
-Cf Henry J.R., "Les Etats maghrébins à l'épreuve de la mondialisation", in Annuaire de l'Afrique du Nord, (26), 1987, pp.31-38.

années 70, les stratégies de légitimation étaient conçues par une série de mesures d'aménagements institutionnels et de processus électoraux: en Algérie, adoption de la charte nationale et élections présidentielle et législative; en Libye, avènement de la Jamahiriya et adoption du livre vert; au Maroc, mise en application effective de la nouvelle constitution; en Tunisie et Mauritanie, des révisions constitutionnelles.

Cependant ces stratégies presque similaires ne pouvaient occulter la confiance de la population des années 80. Depuis lors la scène politique maghrébine s'est profondément renouvelée. Les cinq pays, encore sous le choc des affrontements sanglants de 84 à 88, se sont engagés dans une autre forme de stratégie de légitimation. Cette fois-ci il ne s'agissait pas d'un processus d'aménagements institutionnels et de consultations électorales, mais plutôt d'une insularité maghrébine.

Aux yeux des dirigeants, la relance d'une telle union pourra être un facteur déterminant et ascendant dans la légitimation des pouvoirs en place.

**CHAPITRE III: LES DÉFIS SOCIO-ÉCONOMIQUES
ET LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS**

Introduction

C'est probablement l'élément majeur qui est à l'origine de cette réalité politico-institutionnelle. Dès le départ, les choix de modèles de développement au Maghreb ont été très différents. Libéralisme en Tunisie de 1956 à 1961, puis socialisme coopératif durant les années 60 et depuis 1971 retour du libéralisme; choix libéral au Maroc; modèle socialiste de développement autocentré en Algérie jusqu'en 1989; choix très décentré en Mauritanie; choix libéral en Libye, choix non remis en question malgré le discours révolutionnaire du 1er septembre 1969⁰⁰.

Malgré ces choix de modèles de développement différents, trente ans après leur accès à l'indépendance les pays du Maghreb sont confrontés à des problèmes de nature comparable et vivent des crises similaires.

Au fil des années d'indépendance, les dirigeants maghrébins se trouvent dans l'obligation d'affronter ensemble les divers problèmes économique, social et politique (nés des choix de modèles de développement) et de leur trouver des solutions. Autrement dit, il est apparu nécessaire que pour faire face à l'avenir, les pays maghrébins se devaient de se réunir.

Pour mieux éclaircir cette situation, il nous faudra analyser les principaux défis économique et social auxquels les pays du Maghreb sont confrontés. Il est à signaler que ces défis sont

⁰⁰ Cf Toumi Mohsen., "Des développements égo-centrés au développement solidaire", in Maghreb. les années de transition, Masson, Paris, 1990, pp.147-187.

extrêmement liés les uns aux autres. Parallèlement à cela, l'accent sera mis sur le commerce extérieur ainsi que sur la faiblesse des échanges commerciaux inter-maghrébins.

I- Les défis économiques et sociaux

I-1.L'économie

I.1.1.Matières premières: prix

La survie de l'économie des pays du Maghreb dépend essentiellement de la vente de leurs matières premières et de leurs sources d'énergie: phosphates pour le Maroc et la Tunisie, pétrole pour la l'Algérie, la Libye et la Tunisie; gaz pour l'Algérie et la Tunisie; fer pour la Mauritanie.

Toutefois, la dépendance fut particulièrement déterminante pour certaines ressources: en 1988, 94,7% des exportations algériennes sont composées de pétrole et de gaz; 95% des exportations libyennes sont constituées de pétrole et presque 50% des exportations marocaines sont composées de phosphates⁰¹.

Or, si les années 1970 furent prospères pour les pays du Maghreb concernant les matières premières et le pétrole, il n'en est pas de même pour les années 1980. En effet, le choc pétrolier de 1979 aura des conséquences significatives sur le prix du pétrole. Ainsi le prix du baril qui avait atteint la barre des 34\$ US fin 1981, a entamé une baisse de 24\$ US, soit 10\$ US par baril durant l'été 1986⁰².

Cette baisse brutale des prix du baril, combinée avec la

⁰¹ -Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1990, Washington D.C, Banque mondiale, 1990, Partie Exportation & Importation;
-L'état du monde 1989-1990, Paris, la Découverte, 1989.

⁰² Cf Bichara Khader, Le Grand Maghreb et l'Europe. Enjeux et perspectives, Publisud, Paris, 1992, pp.79-81.

baisse des cours du dollar, a affecté plus particulièrement l'Algérie et la Libye (deux pays producteurs du pétrole de la région). A cet effet, la production pétrolière algérienne est passée de 1.15 millions de barils par jour en 1979 (dont 0.96 de brut pour l'exportation) à 0.67 mb/j en 1985 (dont 0.17 mb/j de brut pour l'exportation)⁶³.

La production pétrolière de la Libye est passée de 2.09 mb/j en 1979 (1.96 de brut pour l'exportation) à 1.02 mb/j en 1985 (0.89 de brut pour l'exportation).

Cette situation exécration aura des conséquences immédiates dans les revenus pétroliers des pays producteurs du Maghreb. A titre d'exemple, les revenus pétroliers passent de 22.6 milliards de dollars en 1980 à 10.9 milliards de \$ en 1985 pour la Libye et de 12.5 en 1980 à 8.1 milliards de \$ en 1985 pour l'Algérie⁶⁴.

Les évolutions des prix du phosphate, du gaz et du minerai de fer ont relativement affecté les exportations maghrébines. Ainsi, l'Algérie et la Libye demeurent les deux pays les plus affectés de la région; le Maroc et la Mauritanie s'en sortent bien; quant à la Tunisie, elle se situe dans une position intermédiaire.

⁶³ Cf Ghiles Francis, "Le Maghreb et l'Europe: Présentation générale", in Maghreb. Les années de transition, Masson, Paris, 1990, pp.249-255.

⁶⁴ Cf Bichara Khader, "L'Arabie Saoudite et l'Algérie face à la crise pétrolière de 1986", in Hubert M. & Santucci J-C, Le Maghreb dans le Monde arabe ou les affinités sélectives, CNRS, Paris, 1987, pp.285-302.

I.1.2. La situation alimentaire: dépendance

Dès le départ le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie ont choisi le secteur agricole comme garant d'une ouverture alimentaire minimale. L'Algérie et la Libye ont négligé le secteur agricole jusqu'à la fin des années 1970.

Avec la forte croissance démographique, surtout en Algérie et au Maroc (traité à la section 1-2-1), l'approvisionnement en nourriture est devenu si lourd dans l'ensemble du Maghreb que la région peut envisager qu'à long terme, non pas l'autosuffisance alimentaire mais le minimum de couverture alimentaire.

Quelques données⁵ serviront d'illustrer l'aggravation de la situation alimentaire.

Actuellement, dans chacun des cinq pays, la consommation de céréales repose très largement sur les importations. En milliers de tonnes, les importations des céréales sont passées de 1974 à 1987 de 115 à 206 pour la Mauritanie, de 891 à 2251 pour le Maroc, de 1816 à 3823 pour l'Algérie, de 307 à 1170 pour la Tunisie et de 612 à 1426 pour la Libye. Ainsi, dans les cinq pays, la consommation de céréales, qui tient une place essentielle dans l'alimentation, repose très largement sur les importations. De son côté, l'aide alimentaire est passée (Pour la même période et toujours en milliers de tonnes) de 30 à 48 pour la Mauritanie, de 75 à 611 pour le Maroc, de 59 à 396 pour la Tunisie et de 54 à 4 pour l'Algérie

⁵ -Cf La lettre du CEPII., "L'Afrique du Nord à l'épreuve", in Problèmes économiques, n:2126, Mai 1989, La Documentation française, pp.15-17;

-Ncus utiliserons aussi certaines données de la Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1990.

(pas d'aide destinée à la Libye). Donc la dépendance agro-alimentaire est devenu un aspect crucial des difficultés auxquelles sont confrontés les pays du Maghreb. En effet, dans les années 80, l'écart entre les performances médiocres des secteurs agricoles du Maghreb et la montée de la demande alimentaire s'est creusée. Ainsi au cours de cette même décennie, les importations de produits alimentaires (surtout des céréales) ont connu dans chacun des cinq pays une progression très forte, tandis que les exportations regréssaient. Par ailleurs, les importations agricoles pèsent lourdement sur les budgets des pays maghrébins. Les montants des déficits alimentaires maghrébins sont considérables. Pour la période 1980-1985, de l'ordre de 2 milliards de \$ pour l'Algérie, de 400 millions \$ pour le Maroc et de 302 millions de \$ pour la Tunisie (pas de données pour la Mauritanie et la Libye).

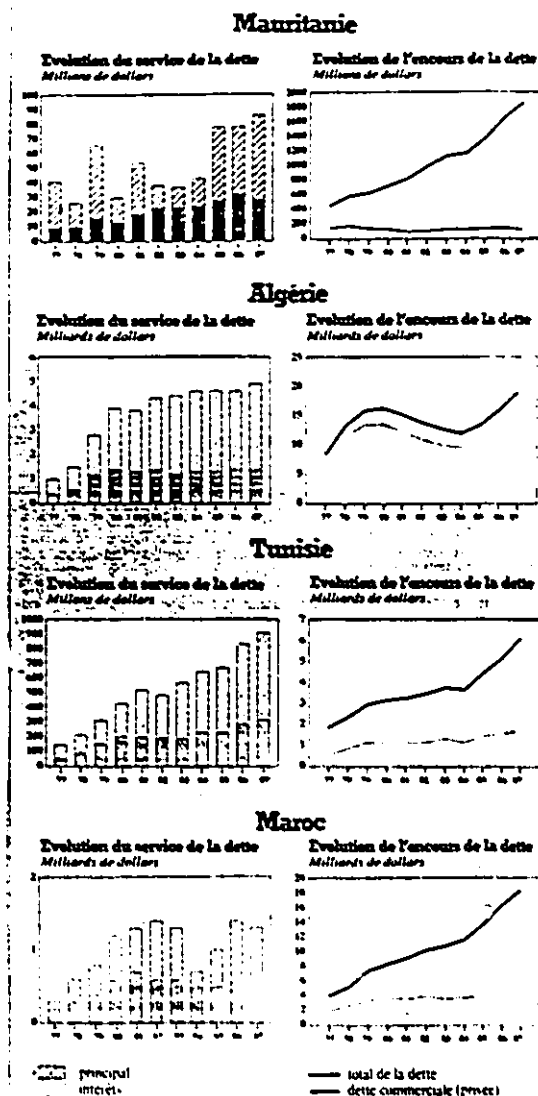
Toutefois, compte tenu de la croissance démographique et des problèmes rencontrés pour augmenter la production, la dépendance alimentaire ne pourra pas diminuer dans les prochaines années.

I.1.3. Endettement

Pour les pays du Maghreb comme pour l'ensemble des pays en développement, le problème de la dette est devenu une préoccupation, sinon un fardeau insupportable. Un endettement de 22 milliards \$ pour l'Algérie, de 20 milliards pour le Maroc, de 7 milliards pour la Tunisie et de 2 milliards pour la Mauritanie;

seule la Libye, riche et peu peuplée, fait exception¹.

Tableau I: L'endettement dans les pays du Grand Maghreb de 1977 à 1987



Graphique extrait de l'article de: Gaudard.J.P, "Maghreb. Quand l'endettement s'accroît", Jeune Afrique, n:1515, 15 Jan 1990, p.63.

¹Cf Gazzo Yves., "L'endettement comparé des pays du monde arabe", in Les cahiers de l'orient, n:3, 3ème trimestre 1986, pp.195-214.

Historiquement la quasi-totalité des pays du Maghreb ont été pris à partir du milieu des années 70 dans la spirale de l'endettement. Au cours de la décennie 80, l'endettement s'est accru. Ainsi l'encours de la dette totale à long terme représentait en 1987, 215,1% du PNB mauritanien, 117,9% du PNB marocain, 30,5% du PNB algérien et de 69,7% du PNB tunisien⁶⁷. Ces pourcentages sont beaucoup plus significatifs. Ils ne déterminent pas pour autant sur la situation immédiate de chacun des pays. Toutefois, les conditions d'endettement varient d'un pays à l'autre. Par exemple un pays pauvre comme la Mauritanie, bénéficie de conditions libérales (d'un maximum d'aides et de crédits publics). A l'inverse l'Algérie qui dispose de ressources pétrolières et se vante d'une politique d'indépendance, est endettée principalement auprès des banques privées à des conditions similaires à celles du marché international.

Dans un autre sens et toujours pour l'année 1987, le service total de la dette à long terme représentait 9,9% du PNB et 18.2 des exportations en mauritanie, 8.2% du PNB et 30.8% des exportations au Maroc, 7.8% du PNB et 49% des exportations en Algérie et 10.8 du PNB et 29.4% des exportations en Tunisie⁶⁸.

En termes techniques, ce que les pays du Maghreb versent aux créanciers et aux banques (pour rembourser et payer les intérêts),

⁶⁷ Cf Gazzo Yves, "Le monde arabe face à l'endettement: le cas des pays du Maghreb", in Maghreb-Machrek, Mars 1987, La Documentation française, pp.30-43.

⁶⁸ Cf Gaudard J-P, "Maghreb. Quand l'endettement s'accroît", in Jeune Afrique, n:1515, 15 janvier 1990, pp.62-64.

dépasse le montant des nouveaux emprunts contractés. Autrement dit, les transferts nets de ressources sont négatifs pour les pays du Maghreb: pour l'Algérie depuis 1980, pour le Maroc en 1983 et depuis 1986, pour la Tunisie depuis 1987. La Mauritanie est le seul pays de la région à échapper à ce problème, du fait des conditions établies pour les États classés dans la catégorie des pays les moins avancés⁹⁹. De ce fait la Mauritanie est le seul pays du Maghreb dont le problème d'endettement semble insoluble.

Signalons que le Maroc a rééchelonné deux fois sa dette commerciale (en 1986 et 1987) et trois fois sa dette publique (en 1983-85-87). Actuellement, le Maroc discute avec les représentants des banques françaises et américaines afin d'appliquer le plan Brady (réduire la dette commerciale marocaine, estimée à 4,5 milliards de dollars, en s'inspirant des dispositions dont a bénéficié le Mexique). De son côté l'Algérie est le plus grand emprunteur de la région. Cependant la dépendance de l'Algérie vis-à-vis des produits pétroliers pèse sur l'équilibre de ses comptes et en conséquence sur les besoins d'endettement. Le pays n'a pas rééchelonné sa dette et s'endette principalement auprès des banques. La Tunisie jouit d'une situation intermédiaire entre l'Algérie et le Maroc. Le pays compte sur l'accroissement de ses recettes d'exportation pour stabiliser, voire alléger sa charge de la dette.

⁹⁹ Le statut de PMA a été accordé en 1986 à la Mauritanie, avec effet rétroactif à 1978, date de la définition de cette catégorie par la CNUCED (conférence des Nations-unis pour le commerce et le développement).

En terme général, dans les quatre pays du Maghreb, l'endettement résulte de la détérioration des termes de l'échange, de la dépréciation des matières premières (pétrole, fer et phosphate) et la faiblesse de l'appareil productif. Ce dernier ne peut ni satisfaire les besoins de la consommation, ni favoriser l'exportation. Or il est établi que dans tous les cas, l'appareil productif a été remis en marge grâce aux financements provenant de l'extérieur et doivent être remboursés. Il est à noter que le problème du Sahara occidental a nécessité un poids financier sur le Maroc et l'Algérie.

I.1.4. Le Défi européen: l'Europe des douze

Un autre facteur décisif, favorable à la dynamique maghrébine est la prise de conscience du défi européen de la part des dirigeants maghrébins.

Au préalable, il est important de signaler que les pays du Maghreb ont des rapports économiques différents avec la CEE⁷⁰. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont signé séparément en 1976 des accords de coopération avec la CEE, répondant à une vision globale du développement maghrébin allant des échanges commerciaux au problème social de la main d'oeuvre maghrébine en Europe; la Mauritanie décidait en 1975 de faire partie des pays associés à la convention de Lomé entre la CEE et les pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), donc elle bénéficie des mécanismes

⁷⁰ Cf Bichara Khader, Le Grand Maghreb. Enjeux et perspectives, pp.13-72.

du STABEX (système qui compense les chutes des recettes d'exportations des produits de base ACP vers la CEE) et du SYSMIN (couvre les exportations minières vers la communauté), ainsi que des financements du fonds européen de développement (FED); la Libye qui reste exclue, n'a aucun accord particulier avec la CEE. C'est dans cet état d'esprit que les pays du Maghreb (sauf la Libye) avaient répondu à une politique lancée par la CEE et basée sur les accords de coopération commerciale et socio-économique.

Toutefois, avec l'élargissement de la CEE, qui à partir du 1er janvier 1986 passait de dix à douze membres avec l'entrée officielle de l'Espagne et le Portugal, les dirigeants maghrébins commencent à s'inquiéter de leurs sorts. En effet, cet événement a créé une grave tension en Tunisie et au Maroc. Ces derniers ressentaient un grand problème concurrentiel des deux nouveaux membres. D'abord en raison de la disponibilité de leur main d'oeuvre qui serait libre de circuler à l'intérieur de la CEE, ensuite en raison de leur exportations qui étaient similaires et compétitives dans le secteur agro-alimentaire (50% des exportations marocaines et 70% des exportations tunisiennes, avant l'élargissement)⁷¹. Cette inquiétude a été avivée en 1988 par la signature de l'acte unique qui fera de l'Europe un marché unique intérieur à partir de 1993. Donc le Maroc et la Tunisie, les deux pays les plus exposés étant donné leur dépendance du marché communautaire, devaient s'assurer de solides perspectives

⁷¹ Cf Toumi Mohsen, "Des développements égo-centrés au développement solidaire", in Maghreb. Les années de transition, pp.159-162.

d'écoulement dans le marché européen pour sauvegarder leur stabilité économique et politique⁷².

Pour l'Algérie, le problème était différent mais inquiétant. Ce pays est relativement indépendant de la CEE en ce qui concerne l'exportation des hydrocarbures qui peuvent être facilement placés sur les autres marchés internationaux en cas de fermeture du marché européen.

L'élargissement de la CEE et la perspective du marché unique du 1er janvier 1993 ont été des éléments décisifs dans la prise de conscience à l'échelle du Maghreb, de se mettre ensemble afin d'affronter les années à venir. C'est seulement à travers une union régionale, sous le signe de la solidarité, que des problèmes de ce genre pourront trouver des solutions.

I-2.La société

I.2.1.Croissance démographique et emploi

Un des grands défis sociaux auxquels sont confrontés les États Maghreb surtout l'Algérie et le Maroc, est celui de leur population qui ne cesse d'augmenter. De 1980 à 1988, la population du Maghreb est passée (en millions d'habitants) de 18.7 à 23.8 en Algérie, de 3 à 4.25 en Libye, de 19.4 à 23.92 au Maroc, de 6.4 à 7.79 en Tunisie et de 1.55 à 1.9 en Mauritanie. Des projections démographiques établies par les Nations-Unis en 1988, prévoient pour l'an 2000 une population de 34 pour l'Algérie, de 31 pour le

⁷² Ibid., pp.162-164.

Maroc, de 6 pour la Libye, de 10 pour la Tunisie et de 3 pour la Mauritanie. Soit un total de 84 millions d'habitants pour l'an 2000⁷³. De ce fait, le Maghreb, dans son ensemble est confronté à de sérieux problèmes démographiques comportant divers risques (économique, politique et social). Autrement dit les perspectives d'avenir ne sont pas rassurantes. Toutefois, le taux annuel moyen d'accroissement pour la même période, varie entre 2.6% en Tunisie à 4.3% pour la Libye. Pour le Maroc et la Mauritanie, le taux est de 2.7%, pour l'Algérie, il est établi à 3.1%⁷⁴. A cet égard, il est important de signaler que l'attitude des États du Maghreb face au problème démographique a été très différent. Ainsi, dès 1956, la Tunisie a interdit la polygamie et fixé à 15 ans l'âge légal du mariage pour les femmes (à 17 en 1964). A ce programme s'est ajouté celui de la planification familiale adopté en 1964 et celui de l'autorisation de l'avortement en 1965 visant la limitation des naissances et l'usage de la contraception. En 1988, 50% des femmes tunisiennes déclaraient avoir recours à un moyen contraceptif (contre 31% en 1978)⁷⁵. Le Maroc, avec un certain retard, a concentré ces programmes dans certaines provinces. Les résultats n'ont pas été satisfaisants. En Algérie, ce n'est qu'en 1979 qu'une politique visant la réduction des naissances a été mise en place.

⁷³ Cf Chevalier A. & Kessler V, Economies en développement et défis démographiques. Algérie-Egypte-Maroc-Tunisie, Notes et études documentaires n:4878, La Documentation française, Paris, 1989, pp.15-17.

⁷⁴ Ibid., pp.17-24.

⁷⁵ Ibid., p.14.

Par contre, en Libye et en Mauritanie, la réduction des naissances n'est pas souhaitée.

Actuellement, le développement des programmes, permettant la réduction des naissances, peut être observé dans chacun des trois pays et laisse supposer que cette évolution va continuer. Dès lors en 1987, le taux de natalité a été de 34% d'habitants en Algérie, de 30% en Tunisie, de 48% en Mauritanie, de 35% au Maroc et de 44% en Libye⁷⁶. Ces résultats sont loin d'être prometteux.

A ce problème démographique s'ajoute celui de l'emploi. En effet, le bureau international du travail prévoit une croissance moyenne de 3% entre la période 1990 et 2010. Autrement dit, la population active de l'ensemble des cinq pays d'Afrique du nord augmentera jusqu'à l'an 2010 à un rythme annuel moyen de 3%⁷⁷. Il est établi qu'au cours de la prochaine décennie, cette population active augmentera chaque année en moyenne d'un million de personnes, puis d'un million trois cents mille en 2000 et 2010. Pour la décennie 1990-2000 et plus particulièrement en Algérie, la population active va progresser à un rythme élevé de 3.7%, au Maroc de 3% et en Tunisie de 2.7%⁷⁸. Cette projection suppose la création d'un nombre suffisant d'emplois. Or si les conditions économiques notamment les conditions de financement des investissements en capital matériel et en capital humain, ne permettent pas la

⁷⁶ Ibid., pp.15-24;

Sauf pour la Libye et la Mauritanie, les données sont tirées de la Banque mondiale.

⁷⁷ Ibid., p.32.

⁷⁸ Ibid., p.33.

réalisation de tel objectif, la progression de la population active se traduira par l'augmentation du chômage et par le sous emploi. A cet égard, les résultats de la fin des années 80 n'étaient pas rassurants. En effet, sous l'effet des contraintes financières, le rythme de progression de l'emploi s'est sensiblement ralenti depuis 1985. Ainsi en Algérie, la moyenne des créations d'emplois entre 1980 et 1987 se situait autour de 110000 par an (180000 requis). En Tunisie, l'objectif des créations d'emplois était de 60000 par an, mais les réalisations sont inférieures à 45000⁷⁹.

En réalité, les difficultés actuelles auxquelles sont confrontés les pays du Maghreb, ne peuvent présumer des conditions de création d'emplois pour les vingt années à venir. D'autant plus que certains nombres de secteurs ne pourront plus créer d'emploi comme ils l'ont fait par le passé.

Dans le cadre des préoccupations liées à l'accroissement forte de la population des pays du Maghreb, l'éducation et la santé occupent une place particulière et difficile à assumer. Ainsi les efforts consacrés dans chaque pays pour développer l'éducation sont indéniables et les dépenses associées sont suffisantes. En 1986, les dépenses de l'Etat pour l'éducation par rapport au PIB est de 7.9% au Maroc et en Mauritanie, de 6.1% en Algérie, de 5.1% en Tunisie et de 9.8% en Libye.

I.2.2. Islamisme

Un autre problème d'ampleur est posé par l'émergence et la

⁷⁹ Ibid., p.35.

consolidation des mouvements dits islamistes⁸⁰. Effet, l'existence de tels mouvements représente un grand danger pour les dirigeants maghrébins, qui veulent toujours conserver leur pouvoir. Ces mouvements ont émergé presque tous les pays de la région. Néanmoins, les situations sont relativement différenciées selon l'histoire propre à chaque pays. Cette relative diversité s'explique par les conditions d'émergence du courant islamiste, le degré de son ancrage social et son attitude vis à vis de l'État. Ainsi au Maroc, le titre de **commandeur des croyants** du roi et la sacralité des institutions de la monarchie ont permis au pouvoir de délimiter les revendications des courants islamistes (modèle intégratif). En revanche, l'Algérie a développé ses rapports essentiellement conflictuels avec les mouvements islamistes (modèle répressif). En Tunisie, après l'option moderniste du président Bourghiba et son choix pour la répression de l'islamisme, le nouveau régime de Be Ali excluait toute participation de l'islamisme à la vie politique officielle (modèle semi-ouvert). Des facteurs spécifiques⁸¹, à la fois à l'ensemble du Maghreb et à chacun des pays qui le constituent, expliquent la gestation et la montée des mouvements islamistes. En premier lieu, les modèles adoptés par les dirigeants ont été soumis à l'échec et révèlent une incapacité à satisfaire les besoins de la population. Ensuite, il

⁸⁰-Cf Burgat F, L'islamisme au maghreb. La voix du sud, Karthala, Paris, 1988;

-Cf Etienne B, L'islamisme radical, Hachette, Paris, 1987;

-Cf Lamchichi A, Islam et contestation au Maghreb, l'Harmattan, Paris, 1990.

⁸¹ Cf Lamchichi A, op.cit., pp.65-134.

convient d'ajouter le problème de l'explosion démographique et de la jeunesse du Maghreb (cité auparavant). A fortiori, ces facteurs sont générateurs de tensions de tous ordres et alimentent l'activisme des mouvements islamistes, provoquant des conflits parfois violents avec le pouvoir.

A ces facteurs socio-économiques, une place importante revient aux facteurs proprement politiques et surtout culturels de la montée de l'islamisme. En effet, comme on l'a mentionné auparavant, les États maghrébins se caractérisent tous par une faiblesse dans leurs légitimités politiques et par l'incapacité d'intégrer les exigences de la modernisation politique avec le corps social. Ainsi, l'élite politique prédominante dans chaque espace national du Maghreb, impose sa suprématie sur le corps social et empêche la liberté d'expression du mouvement social.

Dans ces conditions, la contestation utilise souvent la voie de la violence et de l'émeute.

Face à la montée de l'islamisme, les pouvoirs maghrébins ont adopté des politiques différentes.

Au Maroc, les mouvements islamistes sont illégaux. Mais malgré la répression qui frappe les groupes islamistes clandestins et violents, le pouvoir marocain tente d'intégrer certains groupes dans sa politique d'affermissement de la légitimité religieuse et de maintenir des rapports étroits avec ces courants islamistes, en les associant à sa politique. Cette dernière lui permet de contrôler une bonne partie de la contestation politico-religieuse et de récupérer plusieurs groupes de la mouvance islamiste. En

revanche, les mouvements les plus activistes, qui prônent la violence pour renverser le régime monarchique, demeurent clandestin et le régime utilise la répression à leur égard (police, armée). Au début des années 80, on a pu recenser vingt trois associations religieuses explicitement politisées; du parti de libération islamique (clandestin), installé dans tous les pays du monde arabe, aux petites associations conversionnistes d'implantation régionale.

En Tunisie, dans les années 70, le pouvoir avait encouragé des mouvements islamistes dont l'objectif était de lutter contre les groupes marxistes dans les Universités et les Lycées et contre les mouvements de l'opposition syndicale. Au bout de quelques années, le mouvement islamiste est devenu une force politique bien organisée comptant des centaines de militants et de sympathisants.

Devant l'ampleur de ce mouvement, le pouvoir tunisien, qui estime que l'idéologie des islamistes est incompatible avec les orientations étatiques, avait opté pour une stratégie répressive-arrestations, procès, campagne de dénonciation, condamnations à des peines d'emprisonnements lourdes, parfois à mort. Cette politique intransigeante a valu au président Bourguiba d'être écarté du pouvoir le 7 novembre 1987. Par contre, le nouveau gouvernement orienta sa politique vers une nouvelle voie qui présente un double aspect: d'une part une ouverture vers les mouvements de l'islamisme, d'autre part une intransigeance sur les principes qui régissent le système politique tunisien. En d'autres termes, la nouvelle stratégie entend séparer la religion de la politique. Mais malgré l'ouverture de la politique du nouveau régime, la situation

demeure toujours tendue et l'agitation reprend de temps en temps dans les Universités.

En Algérie, longtemps contonné dans la clandestinité, le mouvement islamiste est devenu, à la fin de la décennie 80, le plus influent et le plus politisé. En effet, avec l'établissement du pluralisme politique en 1989, le mouvement islamiste algérien a dépassé le cadre de l'activisme en milieu universitaire pour s'imposer en véritable force politique. (il a été reconnu comme parti politique entre 1989-1991). Ce mouvement a été très puissant surtout avec sa réussite aux élections communales et départementales, qui a provoqué la démission du président Chadli. Depuis lors, l'armée mena une vigoureuse campagne de répression à l'encontre du mouvement islamiste.

La stratégie du gouvernement visait à empêcher toute tentative d'extension de violences, démanteler l'appareil du FIS et affaiblir, de manière significative son influence. Il a fallu prendre des mesures décisives afin d'éviter au pays un affrontement, qui aurait probablement abouti à la guerre civile. Néanmoins, l'organisation islamiste qui est loin d'être anéantie, multiplie les démonstrations de force aboutissant toujours à des pertes de vie.

En Libye, compte tenu du radicalisme du régime, le courant islamiste éprouve des difficultés à se constituer en force d'opposition. En fait les rapports avec ce mouvement furent très sévèrement réprimés - plusieurs arrestations et emprisonnements, des fermetures et destructions de certaines mosquées.

En Avril 1984, deux étudiants furent pendus publiquement pour avoir tenté d'incendier le grand amphithéâtre où le président avait prononcé certains de ses discours. En février, la télévision de la capitale a retransmis la pendaison des membres du parti de dieu dans un gymnase⁸². Cependant, malgré cette répression du régime, le mouvement islamiste représente toujours une menace pour la stabilité politique.

En Mauritanie, le mouvement existe, mais ne représente pas un grand danger pour le régime (peut être dans l'avenir). De ce fait, partout au Maghreb, les tensions et les désarticulations provoquées par l'existence conflictuelle entre le pouvoir en place et le mouvement islamiste, ne sauraient être interprétées comme provisoire.

Actuellement pour l'ensemble du Maghreb, les mouvements islamistes bénéficient d'une relative assise sociale; cependant, aucun mouvement n'est intégré à la vie politique institutionnelle, ni reconnu en tant que parti politique par le pouvoir.

En tout état de cause, le désenchantement de la population civile et le renforcement de certains mouvements islamistes, ont poussé les dirigeants maghrébins à prendre conscience de l'ampleur des défis auxquels ils sont confrontés.

Un des résultats les plus patents de cette conscience est la conférence des cinq chefs d'État maghrébins, qui a abouti le 17 février 1989 au Maroc, à la formation de L'Union du Maghreb Arabe. Le but de cette entité régionale est d'essayer de trouver des

⁸²-Cf Burgat F, op.cit., p.163.

réponses à ces problèmes ainsi que de favoriser une complémentarité des économies des pays membres. Quoiqu'il en soit, l'importance de ces défis ne peut être négligé.

II- Les échanges extérieurs

Dans cette partie, nous essayerons de donner quelques enseignements concernant la nature des rapports commerciaux entre les pays du Maghreb et la CEE, tant au niveau des exportations que celui des importations. Dans ce cadre commercial, nous nous efforcerons aussi d'illustrer la faiblesse des échanges commerciaux intra-maghrébins.

II.1. Une orientation Nord-Sud

Avec la signature du traité de Rome en 1957, la CEE avait ébauché le principe d'association économique avec les pays du Maghreb afin de maintenir et d'intensifier les courants traditionnels d'échanges commerciaux. Rappelons que les cinq pays du Maghreb étaient des colonies européennes notamment celles de la France, l'Espagne et l'Italie.

A cet égard, la Communauté Européenne a instauré avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie une coopération marquée en 1976 par des accords qui s'inscrivent dans une politique méditerranéenne. La Mauritanie relève du régime de la convention de Lomé; la Libye n'a aucun accord avec la CEE.

Toutefois, durant la période qui s'étend de 1976 à 1986, les pays du Maghreb réussissaient à accroître le volume de leurs

exportations et importations avec la CEE.

En 1986, les membres de la CEE représentait 66% du commerce extérieur de l'Algérie, 60.5% de celui du Maroc et 70% de celui de la Tunisie; la part de la France représentait respectivement 37%, 45.5% et 36.5% de leurs échanges commerciaux avec la CEE, à savoir 5.4% pour les importations et 3.9% pour les exportations (En moyenne pour cette année)⁸³. Il convient de préciser que les exportations des pays du Maghreb vers la CEE sont constituées de 77.7% de produits énergétiques; les produits agricoles et textiles ne représentent que 5.1% et 7% du total, alors que 40.7% des importations de ces pays sont constituées de produits industriels⁸⁴. Donc il apparait clairement que les positions ne sont pas équilibrées et que les pays du Maghreb sont dans une position de faiblesse. Cette faiblesse est encore plus forte pour chacun des pays séparément (Tableau II et III). D'où la nécessité de constituer un Maghreb uni qui pourra avoir une position forte ou égale, pour négocier les contrats et les accords avec des entités régionales.

* L'Algérie a importé en 1988 pour 3.70 millions d'Ecus et a exporté pour 4.86 mE avec la CEE, ce qui représentait 1.02% des exportations et 1.25% des importations communautaires.

* Le Maroc a importé pour 2.60 millions d'Ecus et a exporté pour 2.27 mE, ce qui représentait 0.72% des exportations et 0.59% des importations communautaires.

⁸³ -Cf Bichara Khader, *op.cit.*, pp.73-94.

⁸⁴ *Ibid.*, p.78.

* La Mauritanie, vu les accords établis avec ce pays, les importations et les exportations sont réalisées à un niveau très faible. En 1988, ce pays a importé pour 210 mille Ecus et a exporté pour 179 mille Ecus, ce qui correspond à 0.05% des importations et 0.06% des exportations.

* Toujours à la même année, la Libye a importé pour 2.71 millions d'Ecus et a exporté pour 5.22%, ce qui correspond à 0.75% des exportations et 1.35% des importations communautaires.

* La Tunisie a importé pour 2 millions d'Ecus et a exporté pour 1.52 mE, ce qui représentait 0.39% des importations de la CEE et 0.55% de ses exportations⁸⁵.

Globalement, en 1988, les cinq pays du Maghreb ont importé de la CEE pour une valeur de 11.241 millions d'Ecus et ont exporté pour une valeur de 14.063 mE, tout en réalisant un solde de la balance commerciale de 2.822 mE (Tableau n:II). Ce solde est le fait de deux pays: l'Algérie et la Libye. Ces derniers ont réalisé un excédent dans leurs échanges avec la CEE, soit 1.160 pour l'Algérie et 2.507 pour la Libye. La Tunisie était déficitaire de 476 mille Ecus, le Maroc de 338, quant à la Mauritanie, elle dégage un déficit de 31 miE⁸⁶.

Toutefois, la structure des importations et exportations des pays du Maghreb révèle deux points importants. Le premier, c'est que la majorité de leurs exportations proviennent des produits

⁸⁵ Toutes les données sont extraites des tableaux II et III à la page 86.

⁸⁶-Cf Bichara Khader, op.cit., p.76.

énergétiques. Le second, c'est que la majorité de leurs importations sont des produits manufacturés.

Ces chiffres résument en général la faible situation des cinq pays du Maghreb dans les échanges extérieurs avec l'Europe des douze. Ainsi, les relations commerciales Maghreb-CEE se sont toujours caractérisées par le déséquilibre et par la dépendance.

Ces réalités ont apparemment poussé les dirigeants maghrébins à réagir à ce déséquilibre et à édifier le Grand Maghreb afin de sauvegarder leur avenir et devenir un pôle d'équilibre avec la CEE, ainsi qu'avec les autres pays du monde. Donc il est apparu extrêmement urgent d'envisager une autre forme de rapports commerciaux avec la CEE.

**Tableau II: Evolution des échanges commerciaux entre les
cinq pays du Maghreb et la CEE. En million d'Ecus**

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
A. VALEURS EN MILLIONS D'ECUS										
1. IMPORTATIONS MAGHREBINES										
ALGERIE	4177	5093	6111	6037	6928	7483	7378	8049	3884	3703
MAROC	1985	1764	2048	2369	2123	2277	2676	2283	2253	2600
TUNISIE	1326	1684	2037	2306	2231	2498	2303	1978	1792	2003
LIBYE	3639	4530	8471	6074	5087	4729	3670	2696	2338	2716
MAURITANIE	118	150	218	254	238	193	235	214	185	210
TOTAL	11246	13221	18885	16040	16608	17180	16262	12300	10452	11041
2. EXPORTATIONS MAGHREBINES										
ALGERIE	2905	4435	6502	9353	8954	10028	11605	5812	5383	4683
MAROC	1164	1356	1399	1573	1694	1926	2131	1645	1929	2271
TUNISIE	907	1350	1266	1329	1306	1373	1601	1399	1542	1527
LIBYE	5556	7478	8283	10307	10491	10359	11950	5450	5239	6023
MAURITANIE	130	160	267	218	210	264	291	208	189	179
TOTAL	10662	14809	17707	22780	22550	22950	27579	14714	14282	14063

**Tableau III: Le poids relatif du Maghreb dans les échanges
commerciaux de la CEE des 12 en pourcentage. 1979-88**

EXPORTATIONS CEE (en milliards d'écus)	190	217	265	284	301	351	379	340	339	363
IMPORTATIONS CEE	225	285	318	325	342	391	406	335	340	399
1. IMPORTATIONS MAGHREBINES EN % DES EXPORTATIONS CEE-12										
ALGERIE	2.19%	2.35%	2.30%	2.12%	2.30%	2.13%	1.95%	1.84%	1.14%	1.02%
MAROC	1.04%	0.81%	0.77%	0.83%	0.71%	0.65%	0.71%	0.66%	0.66%	0.72%
TUNISIE	0.70%	0.78%	0.77%	0.81%	0.74%	0.71%	0.61%	0.58%	0.53%	0.55%
LIBYE	1.91%	2.09%	3.19%	1.79%	1.69%	1.35%	0.97%	0.76%	0.69%	0.75%
MAURITANIE	0.06%	0.07%	0.08%	0.09%	0.08%	0.06%	0.06%	0.06%	0.05%	0.06%
TOTAL	5.91%	6.10%	7.12%	5.65%	5.52%	4.90%	4.29%	3.80%	3.38%	3.10%
2. EXPORTATIONS MAGHREBINES EN % DES IMPORTATIONS CEE-12										
ALGERIE	1.29%	1.57%	2.04%	2.87%	2.59%	2.57%	2.86%	1.74%	1.58%	1.25%
MAROC	0.52%	0.48%	0.44%	0.48%	0.50%	0.49%	0.52%	0.55%	0.57%	0.59%
TUNISIE	0.40%	0.49%	0.40%	0.41%	0.38%	0.35%	0.39%	0.42%	0.45%	0.39%
LIBYE	2.46%	2.55%	2.60%	3.17%	3.07%	2.65%	2.94%	1.63%	1.54%	1.35%
MAURITANIE	0.06%	0.06%	0.08%	0.07%	0.06%	0.07%	0.07%	0.06%	0.06%	0.05%
TOTAL	4.73%	5.24%	5.57%	7.00%	6.60%	6.13%	6.79%	4.40%	4.20%	3.61%

Sources: EUROSTAT: Office statistique des CE, Bulletins mensuels et
Annuaire statistiques: différents numéros

II.2. Les échanges commerciaux intra-maghrébins

A l'heure des signatures du traité de l'UMA en février 1989, les échanges commerciaux intra-maghrébins ne représentaient qu'un faible 3%⁸⁷. Signalons qu'au moment où, en Europe, on signait le traité de Rome, les échanges intra-CEE représentaient déjà 40% (actuellement 60%).

Toutefois malgré, les déclarations d'intention et les accords, les traités (un traité de fraternité et de concorde a été signé en mars 1983 entre la Tunisie, l'Algérie et la Mauritanie), les échanges commerciaux intra-maghrébins demeurent insignifiants sinon dérisoires. Avec 382.1 millions de dollars, ils ont représenté en 1987, 1.84% du total des exportations maghrébines et avec 501.52 millions de dollars, ils ont représenté 2.56% des importations -Il est à noter qu'au total, les biens échangés entre les pays du Maghreb sont essentiellement des produits agricoles ou miniers à faible valeur ajoutée. La comparaison est inévitable aux chiffres relatifs aux échanges avec la CEE. Elle absorbe 69.53% des exportations du maghreb et lui fournit 64.09% en 1987⁸⁸.

Plusieurs facteurs expliquèrent cette situation.

D'abord l'existence de liens historiques entre les pays européens (France, Italie, Espagne et aussi Grande Bretagne) et les pays du Maghreb.

En second lieu, les partenaires européens sont très proches au Maghreb, surtout si on constate l'existence de presque trois

⁸⁷-Cf Bichara Khader, op.cit., p.69.

⁸⁸ Ibid., p.77.

millions de maghrébins dans les pays européens (notamment la France et la Belgique).

En dernier lieu, les partenaires ont les moyens suffisants pour financer leurs opérations (exportations, importations) et de les contrôler.

Malgré l'existence de certains projets bilatéraux entre certains pays du Maghreb, les échanges maghrébins accusent une grande faiblesse. Pour évoluer vers des relations économiques régionales soutenues, les dirigeants maghrébins doivent concrétiser des réalisations et des projets bénéfiques pour la région. Et c'est dans le cadre d'une union régionale que les dirigeants comptent développer leurs échanges commerciaux. Donc il est impératif pour les cinq pays de l'UMA de placer les instruments et mécanismes susceptibles de favoriser et de progresser ces échanges. Dans ce sens, il est strictement important de tracer le chemin pour une plus grande libéralisation des échanges.

**CHAPITRE IV: L'APISEMENT DES CONFLITS FRONTALIERS
ET LA RELANCE DE L'UNITÉ MAGHRÉBINE**

Introduction

Depuis 1962, date à laquelle l'Algérie a accédé à l'indépendance, les querelles intermaghrébines ont surtout porté sur les problèmes territoriaux dont certains ne sont toujours pas résolus. Ces querelles se sont posées aussi en terme de rapports de forces, notamment entre les deux États les plus peuplés du Maghreb (Algérie- Maroc). La crise actuelle révélée par la question du Sahara ex-espagnol depuis 1975, demeure le seul problème frontalier existant dans cette région. Ce problème a entravé de façon durable la construction maghrébine.

I- Les conflits intermaghrébins

L'ère des indépendances maghrébines est une histoire pleine de conflits et de dissensions entre les nouveaux États du Maghreb. La liste des conflits et crises intermaghrébins est longue⁸⁹. Pour mémoire, nous en rappellerons les principaux.

En 1960 le conflit se déclenche entre le Maroc et la Mauritanie indépendante suite à la revendication du territoire mauritanien par la monarchie marocaine. Cela entraînera une rupture entre le Maroc et la Tunisie qui, seule parmi les pays arabes, apportera son soutien à la Mauritanie et votera pour son admission aux Nations-Unis. Ce problème sera réglé, à la suite de la médiation algérienne qui aboutira à une réconciliation mauritano-

⁸⁹ Cf Brondino M, op.cit., pp.110-116;
-Cf Abdelkader Djeghloul, op.cit. pp.233-246.

marocaine en 1970.

Le second conflit frontalier postcolonial entraîne l'Algérie et la Tunisie. Effectivement en 1963 la tension augmente entre l'Algérie, pays nouvellement indépendant et la Tunisie qui réclame l'extension de son territoire.

La solution que proposait la Tunisie était soit de considérer le Sahara comme une zone d'exploitation pour l'ensemble des pays du Maghreb (c'est à dire à l'époque l'Algérie, le Maroc et la Tunisie); soit de réviser la délimitation de frontière afin que la Tunisie puisse prendre le territoire qu'elle revendiquait. Ce conflit devait rester en veilleuse pendant quelques années, mais sans solution.

Plus conséquent fut le conflit entre l'Algérie et le Maroc dans la guerre des sables d'octobre 1963. Cette fois-ci le Maroc entame des revendications territoriales sur une partie du territoire algérien. En effet, bien avant l'indépendance de l'Algérie, le gouvernement marocain avait signé un accord avec le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), selon lequel il continuait à soutenir l'intégrité du territoire algérien lors des négociations avec le gouvernement français, en retour l'Algérie devait admettre que l'espace territorial qu'elle allait hériter de la France n'était pas opposable. A partir d'août 1962, les luttes armées se sont multipliées tout au long de la frontière algéro-marocaine, principalement les régions de Tindouf et Béchar. Il a fallu l'intervention de la récente organisation de l'unité africaine, à laquelle le Maroc avait accepté de faire partie,

malgré sa réticence à l'égard de l'article 3 de la charte qui posait le principe de l'intangibilité des frontières issues de la colonisation. Toutefois, la médiation de l'Unité Africaine n'a obtenu qu'un succès partiel. Elle n'est pas parvenue à régler le problème, mais elle a pu geler le litige et le maintenir dans un cadre strictement maghrébin. Le problème de la région de Tindouf ne sera pas facile à régler. Il se montrait d'année en année puisqu'on refusait de le poser dans son véritable contexte (économique). En 1966, cette affaire enflamma de nouveau les esprits des marocains quand l'Algérie de Boumédiène, nationalise le riche gisement de fer de Gara Djebilet. Encore une fois, la médiation était nécessaire pour calmer les belligérants. Et c'est dans un cadre maghrébin que le délicat différend sera résolu. En effet, la perspective d'une exploitation commune des richesses nord africain a été un facteur déterminant dans la résolution de conflit. Dans ce cadre, un accord sera conclu entre les deux parties en juin 1972. Il sera ratifié en mai 1973 par l'Algérie et en mai 1989 par le Maroc.

Un autre problème surgira entre la Tunisie et la Libye concernant le plateau du Golfe de Gabès. La perspective d'une exploitation commune des ressources pétrolières du plateau continental sera encore une fois, un facteur déterminant dans la résolution de ce conflit. Cette solution a été proposée par la Libye et acceptée par la Tunisie en 1988.

Le plus délicat et le plus complexe fut le problème du sahara occidental. Ce conflit a durablement assombri les relations

intermaghrébines et a causé des tensions entre les trois pays intéressés du Maghreb, Algérie , Maroc, Mauritanie.

I.1.Le conflit du sahara occidental

L'affaire du sahara occidental⁹⁰ constitue l'un des derniers problèmes frontaliers liés à la région du Maghreb. Les Nations-Unis qui l'ont pris en mains essayent d'organiser un référendum dans des conditions justes et équitables. Sur le terrain, le Maroc a fini par contrôler presque la totalité de ce territoire mais sans exploiter les richesses qui s'y trouvent. Ce conflit, qui a entravé de façon durable la construction de l'unité maghrébine, est à la fois grave et complexe. Sa gravité réside dans une lutte armée qui dure depuis plus de 17 ans - entre le Maroc et le front polissario - avec des courts intervalles. Sa complexité vient sans doute de la multiplicité des contradictions générées par plusieurs logiques.

⁹⁰-Cf Assidon E, Sahara occidental: un enjeu pour le Nord-Ouest Africain, Maspéro, Paris, 1978;

-Cf Berramdane A, Le sahara occidental: Enjeu maghrébin, Karthala, Paris, 1987;

-Cf Jobert M, "Sahara et Maghreb", Arabies, n:23, Nov 1988, pp.89-93.

I.1.1. Le dossier du Sahara occidental

Au début du XX Siècle et plus particulièrement en 1904. la France, colonisateur de l'Algérie et de la Mauritanie, établit des accords avec l'Espagne de prendre possession de ce territoire appelé aujourd'hui Sahara occidental⁹¹.

Au lendemain de l'acquisition de l'indépendance, le Maroc entame des revendications sur le Sahara occidental et opte pour une stratégie gradualiste et pacifique dans ses rapports avec l'Espagne. Jusqu'au début des années 60, cette stratégie s'est avérée efficace et a produit des résultats positifs puisqu'en 1958, le Maroc a récupéré la ville de Tarfaya et en 1969 la ville d'Ifni. Cinq ans plus tard, le Maroc et la Mauritanie s'entendent pour se partager tout le territoire, encore colonisé par l'Espagne, dont le tiers seulement va à ce dernier pays. L'année suivante, l'Algérie s'oppose et pousse le Maroc à saisir la Cour internationale de justice. Cette dernière reconnaît en octobre 1975 l'existence de liens d'allégeance entre les sahraouis et la monarchie marocaine, tout en recommandant le recours à un référendum d'autodétermination. Le jour même le roi du Maroc, politicien avisé, lance une marche pacifique pour reconquérir les territoires du Sahara occidental -marche verte-. Le 14 octobre 1975, par un accord signé à Madrid, l'Espagne remet le territoire aux autorités (marocaine et mauritanienne). C'est à partir de cette date que les

⁹¹- La dénomination "Sahara occidental" est celle qu'utilisent les grandes organisations internationales, telles l'ONU et l'OUA pour désigner ce territoire contrôlé par le Maroc depuis 1975. Il s'agit d'un désert de 266000 Km² frontalier de Nord Ouest de la Mauritanie et majoritairement peuplé de nomades maures.

luttres armées ont surgi affrontant des sahraouis et des troupes marocaines. Cet affrontement va entraîner l'irruption de plusieurs logiques qui vont aggraver durablement les tensions intermaghrébines.

La première logique est Algéro-marocaine. Elle remonte à la vieille rivalité opposant les deux grands États du Maghreb à propos du legs colonial.

La seconde logique est Maroco-saharoui. Elle présente deux options: l'une présentée par le Maroc, fait référence à l'héritage historique et à l'intégrité de territoire. L'autre option, adoptée par le front polissario (les saharouis), s'attache au principe de l'autodétermination des peuples à disposer eux mêmes⁹².

La troisième et dernière logique est maghrébine. Elle fait entrer en scène les pays du Maghreb. D'abord la Mauritanie qui désire avoir une part des richesses sahariennes. Ensuite l'Algérie qui voit d'un mauvais oeil l'extension et le renforcement des territoires marocains.

I.1.2. La logique de l'autodétermination

En 1966, le Maroc et la Mauritanie entament des procédures offensives à l'ONU contre le colonisateur espagnol au sahara.

Trois raisons principales peuvent expliquer cette action:

D'abord l'intérêt géopolitique du sahara occidental ne datait pas des années 70. Le Maroc voulait acquérir son sahara qui fût sa

⁹² Depuis 1918 (déclaration Wilson), le principe du droit des peuples de disposer d'eux même a acquis une force universelle.

puissance pendant des siècles. La Mauritanie, quant à elle utilisa ses revendications sur le sahara pour s'affirmer à côté d'un voisin fort et menaçant.

Ensuite des motivations politiques sont évidentes. Le Maroc essaye de réévaluer son système politique, bloqué après les deux coup d'États. La Mauritanie trouva un moyen afin de consolider son régime.

Enfin des considérations économiques ne furent pas absentes. Le Maroc voulait renforcer sa position en tant que premier producteur et exportateur mondial du phosphate. La Mauritanie cherchait à améliorer sa balance des paiements qui est dépendante des exportations de fer.

Dans la première résolution adoptée au sujet du sahara occidental, l'ONU se contenta de demander à l'Espagne de retirer ses troupes afin de libérer ces territoires et d'engager des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté. La résolution de 1966 parle d'un référendum pour réaliser l'autodétermination du territoire, mais ne détermine pas le genre de cette autodétermination (association, intégration, indépendance). Ce n'est qu'en 1972, que la résolution de l'ONU introduira le droit à l'indépendance des peuples concernés. Dans la même année, une résolution de l'OUA pose le principe de l'autodétermination et à l'indépendance du sahara occidental d'une façon imprécise. En effet, c'est dans ce cadre imprécis et ambigu que l'Espagne va annoncer le 21 août 1974, l'organisation d'un référendum pour l'année 1975. Ce processus sera rejeté par le Maroc

qui va saisir la Cour internationale de justice afin de faire valoir ses droits historiques. Le roi du Maroc déclare qu'il n'acceptera pas l'édification d'un État au Sahara et qu'il sera dans l'obligation de désavouer toute décision des Nations-Unis allant ce sens. Toutefois en octobre 1975, la cour internationale de justice reconnaît l'existence de liens d'allégeance entre les tribus saharais et le sultan du Maroc, tout en recommandant, aussi le recours à un référendum d'autodétermination. Ce principe d'autodétermination du peuple sahraoui causera une grande division entre ceux qui sont pour l'indépendance du Sahara occidental et ceux qui sont pour son rattachement au Maroc.

I.1.3. La logique Maroco-saharouie

L'entrée du peuple sahraoui sur la scène politique à la fin des années 60 va donner un grand changement au problème. A partir du 10 mai 1973, le front sahraoui s'est donné pour objectif la création d'une République sahraoui arabe. Désormais les différents partenaires s'engagent dans une lutte diplomatique intensive. Le Maroc a engagé une pression déterminante sur l'Espagne en vue de récupérer le plus vite ce territoire de sa part, l'Espagne ne voulait surtout pas s'engager dans une guerre coloniale. Dès lors un accord tripartite entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie est signé le 14 novembre 1975 portant sur la remise du territoire aux autorités marocaine et mauritanienne. C'est à partir de cet accord et de la réussite de la marche verte que l'Algérie va changer sa position. En fait, le président Boumédiène, qui s'est

tenu à l'écart, va faire de ce dossier une affaire personnelle. Dans cet objectif, il conclut en décembre 1975 avec Khadafi une alliance en vue de soutenir le front polissario. Le 27 février 1976, la République arabe sahraoui démocratique sera proclamée et reconnue le 28 février par Madagascar et le 6 mars par l'Algérie.

I.1.4. La logique maghrébine

Au départ, le roi du Maroc fait des concessions aux présidents mauritaniens (Ould Daddah) et Algérien (Boumedienne). En 1969 le Maroc reconnaît la Mauritanie et en 1970, il abandonna ses revendications sur la région de Tindouf. En retour il attend le soutien des deux pays pour récupérer le territoire du Sahara occidental. Cependant la Mauritanie, qui devait prendre le tiers de ce territoire, craint de voir le Maroc empiéter sur ses frontières et désire avoir des garanties. L'Algérie, pour sa part, s'inquiète de la non ratification de l'accord de 1972 concernant les frontières algéro-marocaine, ensuite elle désire avoir une sortie vers l'atlantique pour exporter ses richesses, et enfin de compte, elle ne désire pas voir un renforcement territoriale et économique du Maroc. Les deux autres pays du Maghreb (Libye et Tunisie) défendaient eux aussi le principe de l'autodétermination et l'indépendance du peuple sahraoui et voient d'un mauvais oeil le Maroc renforcer sa base territoriale.

I.1.5. La normalisation des rapports et l'unification

En dépit de tous ces problèmes frontaliers (surtout le

problème du sahara) qui ont causé une désarticulation au niveau des rapports intermaghrébins, les dirigeants maghrébins devaient changer leurs attitudes. Il était établi que l'évolution de l'ensemble maghrébin ne peut se réaliser sans l'apaisement préalable des conflits frontaliers.

Toutefois l'amélioration des rapports algéro-marocains passait pour être prioritaire et déterminante. Et cela n'était possible qu'avec l'adoption d'un processus réglementaire de tout le contentieux frontalier entre les protagonistes.

I.1.6. La relance: un processus long et ardu

Après une fin des années 1970 particulièrement difficile et pleine de ruptures, le début de la décennie 1980 sera marqué par un relatif apaisement dans les relations intermaghrébines.

Le premier signe tangible de cette relance fut le congrès qui s'est tenu à Tunis du 30 septembre au 2 octobre 1981 sur l'initiative tunisienne. Les recommandations s'orientaient vers un développement unitaire et aussi vers la satisfaction des besoins fondamentaux des populations maghrébines. Dans ce nouveau climat, on assiste aussi en février 1983 à l'amorce de la normalisation des rapports algéro-marocains, notamment la rencontre dans un village frontalier entre le roi du Maroc et le président algérien. Tous deux conscients des risques d'une déstabilisation de la région, souhaitent amorcer l'avancée de l'unité maghrébine. Le 19 mars de la même année, l'Algérie et la Tunisie signent à Tunis un traité de fraternité et de la concorde, ainsi qu'un accord délimitant les

frontières entre les deux pays. En décembre, la Mauritanie adhèrera à ce traité et fixa ses frontières avec l'Algérie. Ce traité va raviver la méfiance du Maroc et accroître l'irritation de la Libye. Durant les premières années 80, le thème de l'édification du Grand Maghreb répondait aux exigences d'une politique intérieure menacée de déstabilisation où la dimension unitaire pouvait représenter un facteur de stabilité.

Cette nouvelle reprise du facteur unitaire fut interrompue par de nouvelles tensions. Le traité d'union arabo-africaine entre le Maroc et la Libye⁹³, signé le 13 Août 1984 a été qualifié de **contre nature** (entre un Roi traditionnel, pro-occidental et un révolutionnaire socialiste anti-américain) et sera dénoncé comme une manoeuvre politique brisant l'équilibre de la région. Ce traité a désorienté les rapports entre le Maroc et l'Algérie et intensifier le problème du sahara occidental. En effet 1984, les luttes armées entre le front sahraoui et le Maroc s'intensifièrent. Les événements qui suivirent ont bloqué l'édification. On en citera quelques uns: Les incidents de frontière algéro-marocains, les tensions tuniso-libyennes (expulsion de la main d'oeuvre tunisienne de la Libye), le coup d'État en Mauritanie (selon les mauritaniens, c'est une tentative qui est soutenue par le Maroc), la rupture du traité d'Oujda en 1986 après la visite du premier israélien, Shimon Pérès, au Maroc. ce n'est qu'en 1987, à la suite d'une intense activité diplomatique, que l'Algérie et le Maroc parviennent à

⁹³ Le traité assurait au Maroc la non-intervention libyenne au Sahara occidental et à la Libye carte blanche au Tchad.

rétablir leurs relations diplomatiques, rompues pendant plus de douze ans. La paix redevenait alors possible au Maghreb.

Depuis lors, le thème de l'unité maghrébine s'est teinté de nouvelles valeurs, il n'est pas perçu comme le résultat d'un bon voisinage, mais plutôt comme voie possible pour résoudre certains problèmes communs.

Du côté maghrébin, les facteurs frontaliers, signes de déstabilisation témoignent de la nécessité pour chacun des États, de changer l'attitude à une propre évolution. Les contraintes internes (sociales, économiques et culturelles), les problèmes de développement, la fermeture des débouchés vers les pays occidentales les obligent à s'unir et à lier leur destin.

Aujourd'hui, la dimension maghrébine devient un cadre inéluctable pour trouver des solutions à des problèmes des États du Maghreb.

CONCLUSION

Conclusion

Au terme de cette étude sur la recreation des institutions politiques du Grand Maghreb au cours des années quatre vingt, nous nous proposons de faire une revue des hypothèses avancées, ainsi que de tirer une conclusion des faits et données que nous avons analysés.

Aujourd'hui, après de grandes déceptions dans le passé, le Grand Maghreb est devenu une réalité politico-institutionnelle et semble pouvoir le rester. Cette entité semble être le premier pas pour bâtir une solide construction qui doit accueillir et rassurer l'avenir des peuples maghrébins qui commençaient à s'inquiéter pour leur situation.

Toutefois, au long de cette étude, nous nous sommes efforcés d'examiner les causes qui ont provoqué la création de l'Union du Maghreb Arabe. Pour ce faire, il nous a paru nécessaire d'évoquer au préalable l'élément historique de la région. En effet, l'histoire nous rappella que l'unification du Maghreb est un projet très ancien, extrêmement enraciné dans la conscience des peuples de la région et de leurs dirigeants.

Au cours de cette histoire, la période des Almohades était très significative, dans la mesure où s'est réellement réalisée un édifice maghrébin, avec une structure institutionnelle. Donc cette époque apporte la preuve que cette entité maghrébine existait déjà

dans le passé, mais les causes étaient différentes que celle d'aujourd'hui.

Demeuré latent après la chute des Almohades, ce rêve unitaire refait surface avec l'expansion du colonialisme européen en Afrique. En effet, cette action colonisatrice représenta pour les maghrébins, un des moments les plus importants de prise de conscience et d'une réaction unitaire, voulant aboutir à des structures politiques communes.

Analysé sous une dimension maghrébine, le colonialisme se présenta comme un catalyseur de l'Unité maghrébine, dans la mesure où il a poussé les populations maghrébines à s'unir autour des mouvements de libération dont le synchronisme était évident sur le plan idéologique. C'est dans cette perspective qu'on assista à la prolifération dans tout le Maghreb de mouvements nationalistes maghrébins engagés dans la lutte contre le colonialisme européen. C'est le cas des mouvements "Jeune Tunisien" 1907, "Jeune Algérien" 1914, "Jeune Marocain" 1919. Il est évident que l'évolution de ces mouvements de libération vers une résistance et une lutte radicale, avait mené à un renforcement du sentiment maghrébin au sein de chaque pays de la région. A cette époque, c'est à dire avant l'indépendance, le Maghreb s'imposait en tant qu'idéologie de combat contre le colonialisme, du fait qu'il faisait toujours appel à l'héritage historique, insistant sur la récupération d'une identité commune. C'est à partir de ce sentiment d'appartenance à une identité maghrébine que se constituèrent petit à petit les actions unitaires pour l'indépendance de chaque pays de la région.

Et c'est dans cette orientation pour l'unité d'action maghrébine que réussissent à s'imposer les indépendances de la Tunisie, du Maroc et de la Libye, dont les dirigeants accentuaient leurs efforts en vue d'agir pour l'indépendance algérienne et donc pour un Maghreb libre et uni.

En somme, l'appartenance à cette réalité historique et à cette identité maghrébine est un facteur très important pour comprendre la phase actuelle de cette création politique. Il est évident que dans l'évolution cyclique de l'histoire régionale, le sentiment unitaire maghrébin a été un aspect essentiel de la lutte anti-coloniale et il est resté un point de référence d'un projet constant jusqu'à sa réalisation en février 1989.

Toutefois, au lendemain de l'indépendance le premier souci des pays maghrébins fut l'installation et le renforcement de leurs Etats respectifs. Dans ce cadre, notre chapitre sur les systèmes politiques du Maghreb, a eu le mérite d'analyser les étapes des régimes politiques des pays du Maghreb indépendants, ainsi que les relations entre le pouvoir et la société civile.

Malgré la divergence observée des choix des régimes politiques des pays du Maghreb, la domination exercée par les dirigeants sur le plus grand nombre de leurs populations était présente et puissante. Jusqu'à la fin des années soixante dix, cette domination a été légitimée par des valeurs relevant de l'histoire et de la religion. Dans ce sens, chaque dirigeant maghrébin s'imposait comme le guide de l'appareil étatique conformément à une mission

historique ou religieuse. Les changements étaient parfois nécessaires pour renouveler la légitimité de la domination.

Cependant lorsque la crise revêt un caractère multiforme (idéologique, politique, économique et social), elle donne l'opportunité à de multiples protestations populaires. A cet égard, les différents types de stratégies adoptées, presque semblables dans les cinq pays, se sont affaiblis et ne pouvaient plus convaincre les populations des années quatre vingt. A ce titre, des menaces d'instabilités se sont clairement manifestées lors des affrontements sanglants au Maroc et en Tunisie (1984) et en Algérie en 1988. Donc pour mieux apaiser la colère des populations et pour renouveler encore une fois cette légitimité de pouvoirs, les dirigeants maghrébins ont participé à cet élan unitaire de 1989.

L'évolution constatée dans le comportement des dirigeants, est le résultat d'une prise de conscience des problèmes similaires existants dans chaque pays du Maghreb. Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que les affrontements des années 1984 et 1988 ont été causés par l'échec des systèmes économiques respectifs. Ces systèmes, orientés par des modèles de développements différents, ont été incapable de répondre à l'attente des populations du Maghreb. A ce niveau, les dirigeants maghrébins se sont placés devant des défis. Dans ce sens, notre troisième chapitre s'est concentré sur l'analyse de ces défis, qui sont d'ordre économique et social.

Il est à signaler, qu'il était artificiel de diviser les défis économiques et sociaux; eux mêmes sont interreliés aux facteurs politiques et idéologiques (évoqués dans notre deuxième chapitre). Dès lors les interconnexions sont multiples et les effets sont nombreux.

Dans cette optique, la crise économique des années quatre vingt a été la principale source des problèmes qui émergeaient les sociétés du Maghreb. D'abord, la dépréciation des prix des matières premières a eu des conséquences significatives pour les cinq pays du Maghreb. Du fait que tous les pays maghrébins sont dépendants de la vente de leurs matières premières ou de leur sources d'énergie: Pétrole pour l'Algérie et la Libye, les Phosphates pour le Maroc et la Tunisie, le Fer pour la Mauritanie. Ces difficultés se sont ressenties essentiellement sur les revenus des pays du Maghreb. Cette dépendance s'est opérée aussi dans l'approvisionnement en nourriture. En effet, la dépendance alimentaire croissante de la plupart de ces pays, est devenue un problème crucial. Il est à noter que les importations de produits alimentaires (surtout les céréales) ont connu une progression très forte. Cette situation a eu un effet très lourd sur les budgets des pays du Maghreb.

Un autre problème d'ampleur est celui de l'endettement. Comme on a pu le constater, l'accroissement de l'endettement est devenu un fardeau insupportable pour l'ensemble des cinq pays. Le pire c'est que depuis plusieurs années, les pays du Maghreb s'endettent pour rembourser la dette. A ce titre, l'endettement est complètement détourné de son objectif à savoir le financement des

investissements productifs. Toutefois, à partir des chiffres avancés (Section sur l'endettement) il apparaît clairement que la situation n'est généralement pas rassurante et que des risques majeurs pourront surgir dans l'avenir.

A ce tableau des défis économiques internes qui existent dans ces sociétés, on a repéré un autre défi externe à savoir celui de la Communauté Economique Européenne. En effet, l'élargissement de la CEE, de dix à douze membres avec l'entrée de l'Espagne et le Portugal, est devenue un problème concurrentiel, surtout pour le Maroc et la Tunisie. Cette concurrence s'est inscrite sur deux niveaux: d'abord sur le marché du travail, du fait de la disponibilité de la main d'oeuvre des nouveaux membres, qui serait libre de circuler à l'intérieur de la Communauté Economique Européenne. Ensuite sur les exportations qui sont similaires et compétitives dans le secteur agro-alimentaire.

Au niveau social, le plus grand problème auquel sont et seront confrontés les Etats du Maghreb, est celui de leur population. Ce problème démographique conditionne tout le reste des problèmes sociaux, du fait qu'il pourra engendrer divers risques (économique, politique et social) surtout pour les pays les plus peuplés de la région -Algérie, Maroc, Tunisie-. Pour les autres pays, le problème démographique ne représente pas un grand danger et la réduction des naissances n'est pas souhaitée.

Toutefois, malgré la mise sur pied de certains programmes de la réduction des naissances, les populations algériennes, marocaines et tunisiennes ne cessent d'augmenter et les

perspectives d'avenir ne sont pas rassurantes. A ce problème démographique s'accompagne celui du manque d'emplois. En effet, on a pu constater que les résultats de la fin des années quatre vingt en matière d'emploi n'étaient pas rassurants. Ainsi les réalisations des créations d'emplois ont été toujours inférieures aux objectifs fixés par les cinq Etats du Maghreb.

Un autre défi, qui résulte des divers problèmes décrits précédemment, est constitué par l'expansion et l'émergence des mouvements islamistes. Dans une certaine mesure, ces mouvements et sanctionnent des échecs de nature politique, économique et social. Cependant, l'ampleur de ces mouvements diffère d'un pays à l'autre. Par exemple: au Maroc le titre de "commandeur des croyants" permet de bloquer l'émergence et la contestation sur un sujet religieux. Par contre en Algérie, le mouvement est très puissant, provoquant parfois des affrontements entre les forces de l'ordre et les groupes islamistes. A ce niveau, la politique entreprise à l'égard de ces mouvements est très différente mais répressive pour tous les pays de la région.

En tout état de cause, l'existence et l'émergence de ces mouvements ont poussé les dirigeants maghrébins à prendre conscience des problèmes auxquels ils sont et seront confrontés.

L'importance de l'islamisme dans les sociétés maghrébines ne peut être négligée. Un tel mouvement pourra devenir un grand danger aussi bien pour les dirigeants maghrébins qui veulent toujours conserver leurs pouvoirs, que pour la communauté internationale qui doit entretenir de nouvelles relations avec des dirigeants

islamistes radicaux. Il est évident que la prise de pouvoir par les islamistes aura des conséquences immédiates sur les sociétés maghrébines. D'abord selon les islamistes, les sociétés maghrébines doivent être régies par la loi musulmane et dans ce sens, on devra se servir de la religion musulmane pour faire fonctionner ces sociétés. Ce qui est probablement impossible dans certains domaines qui sont très attachés au système mondial.

En second lieu, l'arrivée au pouvoir des islamistes provoquera certainement une guerre civile entre ceux qui rejettent le régime islamiste et ceux qui le supportent. Dans ce sens l'affrontement est inévitable.

En dernier lieu, un tel changement aura probablement un effet immédiat sur l'avenir de l'UMA, du fait que l'installation du régime islamiste ne sera pas global pour toutes les sociétés maghrébines. Ceci entraînera probablement une désarticulation dans les rapports entre les États du Maghreb. La survie de l'UMA dépend essentiellement de la stratégie politique des nouveaux futurs dirigeants.

Vu l'émergence de ce mouvement, les tensions économiques et tous les problèmes qui émergent les sociétés du Maghreb, on peut se demander comment la situation future sera t-elle gérable?

A cet égard, les dirigeants maghrébins ont éprouvé le besoin de se rapprocher plutôt que de se concurrencer, d'autant plus que les problèmes existants ne font que s'aggraver. Il est évident, qu'après l'indépendance de ces pays, le processus d'unification du Maghreb n'a cessé d'être entravé par certains litiges, surtout

frontaliers. Ces conflits, surtout celui du Sahara occidental, ont bloqué de façon durable et nuisible la construction maghrébine. L'apaisement de ces conflits au cours des années quatre vingt a débouché sur une forme d'entente à savoir l'UMA.

La principale caractéristique de cette Union est qu'elle rompt avec toutes les formes de tentatives d'union entamées dans le passé par les maghrébins. Plus question du Maghreb des peuples comme à l'époque anti-coloniale, aujourd'hui l'UMA est une communauté d'États. Ces derniers s'engagèrent théoriquement à coopérer dans tous les domaines. Donc la tendance globale constitue un élément porteur de solutions aux problèmes des cinq pays du Maghreb. Nous allons essayer de donner quelques pistes dans différents domaines où des réalisations sont sérieusement envisageables.

Au niveau économique, les pays du Maghreb peuvent réaliser tout le bénéfice qu'il y avait pour eux de coopérer et de créer des complémentarités stimulantes.

En ce qui concerne les matières premières et énergie, les possibilités ne manquent pas. Ainsi, le gazoduc qui relie l'Algérie, la Tunisie et la Libye, a apporté la preuve que le gaz peut être un bon facteur de développement régional. Dans ce cadre l'UMA a permis de ressusciter le projet de gazoduc transméditerranéen (existant dans le passé) partant d'Algérie passant par le Maroc à destination de l'Espagne. Ce gazoduc devrait approvisionner le marché marocain en gaz algérien. Le pétrole algérien et libyen est également disponible pour les partenaires maghrébins, notamment pour le Maroc et la Tunisie. Les phosphates

marocains et tunisiens sont aussi intéressants pour les voisins. La Mauritanie offre le minerai de fer qui sera très utile pour les quatre membre de l'UMA. En ce qui concerne les matières des produits chimiques, la Libye est particulièrement bien placée pour approvisionner tout le marché maghrébin.

Dans le domaine agricole, les productions marocaines et tunisiennes de produits alimentaires et autres pourraient trouver des débouchés intéressants sur les marchés des demandeurs que sont l'Algérie et la Libye. Ces derniers, voire même la Mauritanie pourraient bénéficier aussi de l'expérience et du savoir faire du Maroc et de la Tunisie dans ce domaine.

Sur le plan industriel, le bénéfice serait réciproque. Les usines algériennes et libyennes pourraient trouver un marché à la hauteur de leurs capacités de production. Dans ce sens, les perspectives d'échanges multilatéraux sont variées.

Dans un autre sens, la baisse des tensions intermaghrébines est susceptible, logiquement d'entraîner une réduction des dépenses militaires. Cette réduction entrainera certainement une réduction du déficit budgétaire de chacun des pays membres surtout de l'Algérie, du Maroc et de la Libye. Ceci pourra être un bon facteur pour réduire la dette des pays du Maghreb.

Pour répondre au défi européen, le Maghreb devait se constituer en un ensemble régional afin de pouvoir réviser les pratiques protectionnistes qui entravent leurs exportations agricoles et industrielles. Ensemble, ils peuvent aussi contribuer à la promotion d'une coopération énergétique avec l'europe

notamment l'écoulement du gaz algérien vers les pays européens à travers le Maroc. Ils doivent être aussi dans la capacité de s'adapter aux exigences de l'avancée de l'Europe et de renforcer leur position dans la région.

Au niveau social et plus particulièrement le problème démographique, là aussi des coopérations sont possibles. On mettra essentiellement en exergue l'expérience de la Tunisie en matière de la planification familiale notamment sur la réduction des naissances.

En ce qui concerne le problème de l'emploi, l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ont chacun une expérience réelle dans différents secteurs. Les échanges peuvent être prometteurs dans ce domaine et les contacts peuvent se multiplier en vue d'établir un échange constant de travailleurs d'un pays à l'autre. Dans ce sens, la Libye qui avait besoin de la main d'oeuvre, pourra faire appel à des travailleurs algériens marocains et tunisiens (dans ce domaine, certains travailleurs marocains et tunisiens sont déjà installés en Libye).

Pour ce qui de l'islamisme, un contrôle régional serait probablement nécessaire pour limiter les actions illégales entretenues par les mouvements islamistes au sein du Maghreb.

De façon globale, des solutions sont à réaliser dans des domaines multiples. L'UMA apparaît comme un moyen. Elle doit s'opposer aujourd'hui aux crises des pays maghrébins, dont la crédibilité a été constatée par l'échec autonome des modèles de développement adoptés par chacun des pays de la région.

Quoiqu'il en soit, si l'Union du Maghreb Arabe est une voie de solutions pour ces pays, les dangers seront nombreux et variés. Les tensions sociales à court terme vont peut être s'intensifier et cela en raison des politiques économiques souvent mal adaptées à la société. A cet égard, l'UMA est devenue une nécessité vitale pour les dirigeants maghrébins.

Au terme de cette étude, une question s'impose:
La récente Union du Maghreb Arabe sera-t-elle soutenue ou écartée pour laisser la place à d'autres choix stratégiques?

Une chose est sûre, c'est que le Maghreb demeurera toujours une réalité géographique et historique. Quant à l'Union du Maghreb Arabe, on laissera à l'avenir d'en juger.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

1. Ouvrages:

- Abbas Ferhat, l'indépendance confisquée, Flammarion, Paris, 1984.
- Ageron Charles-Robert, Histoire de l'Algérie contemporaine. Tome II: De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération (1954), PUF, Paris, 1979.
- Aktouf Omar, Algérie entre l'exil et le curé, L'Harmattan, Paris, 1990.
- Amin Samir, Le Machreb moderne, Editions Minuit, Paris, 1970.
- Amrane Ahdjoudj, Algérie, État, Pouvoir et Société: 1962-1965, Arcantere, Paris, 1991.
- Assidon Elsa, Sahara occidental: un enjeu pour le nord-ouest africain, Maspero, Paris, 1978.
- Balta Paul, L'islam dans le monde, La découverte- Le Monde, Paris, 1986.
- Belvaude Catherine, La Mauritanie, Karthala, Paris, 1989.
- Balta Paul (collectif avec Rulleau Claudine), Le grand Maghreb. Des indépendances à l'an 2000, La découverte, Paris, 1990.
- Berque Jacques, Maghreb histoire et sociétés, Dulucot et SNED, Gembloux et Alger, 1974.
- Berque Jacques, Lintérieur du Maghreb XV-XIXème siècle, Gallimard, Paris, 1978.
- Berque Jacques, Le Maghreb entre deux guerres, Seuil, Paris, 1979.
- Berramdane Abdelkhaleq, Le Maroc et l'occident (1800-1974), Khartala, Paris, 1987.
- Berramdane Abdelkhaleq, Le Sahara occidental: Enjeu maghrébin, Karthala, Paris, 1992.
- Bessis Juliette, La libye contemporaine, L'Harmattan, Paris, 1986.
- Bichara Khader, Le Grand Maghreb et L'Europe: Enjeux et perspectives, Publisud, Paris, 1992.
- Blundy D, Qaddafi and the libyan revolution, Weidenfeld & Nicolson, Londres, 1987.

- Bonnefous Marc, Le Machreb: repères et rappels, CHEAM, Paris, 1991.
- Bontems Claude, La guerre du sahara occidental, PUF, Paris, 1986.
- Bouteiller Georges, Tiers-monde islamique, tiers du monde?, Economica, Paris, 1987.
- Burgat Francois, L'islamisme au Machreb. La voix du sud, Khartala, Paris, 1988.
- Burlot Joseph, La civilisation islamique, Hachette, Paris, 1982.
- Camau Michel, Les régimes politiques arabes, PUF, Paris, 1990.
- Camau Michel, Changements politiques au Machreb, CNRS, Paris, 1991.
- Camau Michel, Tunisie au présent. Une modernité au dessus de tout soupçon?, CNRS, Paris, 1987.
- Camau Michel, La Tunisie, PUF (Que sais-je?), Paris, 1989.
- Camille et Yves Lacoste (sous la direction de), L'état du Machreb, La Découverte, Paris, 1991.
- Chevallier Agnès & Kessler Véronique, Economies en développement et défis démographiques: Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Notes et études documentaires N: 4878, La Documentation française, Paris, 1988.
- Claisse Alain & Conac Gérard, Le Grand Machreb. Données socio-politiques et facteurs d'intégration des Etats du Machreb, Economica, Paris, 1988.
- Cohen B, Bourguiba: le pouvoir d'un seul, Flammarion, Paris, 1986.
- Cubertafond Bernard, L'Algérie coteemporaine, PUF (Que sais-je?), Paris, 1988.
- Chassey Francis, Mauritanie 1900-1975, L'Harmattan, Paris, 1984.
- Davis John, Le svstème libyen. Les tribus et la Révolution., PUF, Paris, 1990.
- El Malki Habib, Trente ans d'économie marocaine 1960-1990, CNRS, Paris, 1989.
- El Mechat Samya, Tunisie, les chemins vers l'indépendance, L'Harmattan, Paris, 1990
- Etienne Bruno, L'islamisme radical, Hachette, Paris, 1987.

- Eveno Patrick & Planchais Jean, La guerre d'Algérie, La découverte- Le Monde, Paris, 1989.
- Gaudio Ahilio, Guerre et Paix au Maroc. Reportages:1950-1990, Karthala, Paris, 1991.
- Gauthier Yves, La crise mondiale. Du choc pétrolier à nos jours, Complexe, Bruxelles, 1989.
- Gazzo Yves, Afrique du Nord: d'hier à demain. Essai d'analyse économique, Economica, Paris, 1979.
- Ghosn Georges, Algérie, Publications Economiques Internationales, Paris, 1986.
- Grimaud Nicole, La politique extérieure de l'Algérie, Khathala, Paris, 1984.
- Hadri Mohieddine, L'URSS et le Maghreb. De la révolution d'octobre à l'indépendance de l'Algérie (1917-1962), L'Harmattan, Paris, 1984.
- Harbi Mohammed, Le FLN, mirage et réalité, Jeune Afrique, Paris, 1980.
- Harbi Mohammed, Les Archives de la révolution algérienne, Jeune Afrique, Paris, 1981.
- Hermassi El Baki, Etat et société au Maghreb. Etude comparative, Anthropos, Paris, 1981.
- Hodges Tony, Western Sahara: the roots of a desert War, Lawrence Hill and Company, Westport, 1983.
- Hodges Tony, Sahara Occidental. Origines et enjeux d'une guerre du désert, L'Harmattan, Paris, 1987.
- Hubert Michel & Santucci Jean-Claude, Le Maghreb dans le monde arabe ou les affinités sélectives, CNRS, Paris, 1987.
- Ihrai S, Pouvoir et influence: Etat, partis et politique étrangère au Maroc, Edino, Casablanca, 1986.
- Jouve Edmond, Le tiers monde, PUF (Que sais-je?), Paris, 1988.
- Julien Charles-André, L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française, Julliard, Paris, 1972.
- Julien Charles-André, Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956, Jeune Afrique, Paris, 1978.

-Julien Charles André, Histoire de l'Algérie. Tome I: La conquete et les débuts de la colonisation (1827-1871), PUF, Paris, 1986.

-Julien Charles-André, Histoire de l'Afrique du Nord. Tome I: des origines à la conquete arabe & Tome II: de la conquete arabe à 1830, Payot, Paris, 1986.

-Kodmani-Darwish Bassma (sous la direction de), Maghreb: Les années de transition, Masson, Paris, 1990.

-Lacoste Yves , Les pays sous-développés, PUF (Que sais-je?), Paris, 1989.

-Lamchichi Abderrahim, Islam et contestation au Maghreb, L'Harmattan, Paris, 1990.

-Leca Jean, Développements politiques au Maghreb, CNRS, Paris, 1979.

-Le Monde- Dossiers et Documents, L'Histoire au jour le jour, Tome I (1944-1954), II (1955-1962), III (1963-1973), IV (1974-1985), Le Monde, Paris, 1988.

-Le Monde- Dossiers et Documents, L'état des conflits dans le monde, Le Monde, Paris, 1988.

-Le Tourneau Roger, Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane 1920-1962, Arman Colin, Paris, 1962.

-Lozato-Giotart Jean Pierre, Le Maroc, Karthala, Paris, 1991.

-Lugan Bernard, Histoire du Maroc. Des origines à nos jours, Criterien Histoire, Paris, 1992.

-Mantran Robert, les grandes dates de l'islam, Larousse, Paris, 1990.

-Marchesun Philippe, Tribus, ethnies et pouvoir en Mauritanie, Karthala, Paris, 1990.

-Martel André, La Libye.1835-1990. Essai de géopolitique historique, PUF, Paris, 1991.

-Miege Jean-Louis, Le Maroc, PUF (Que sais-je?), Paris, 1986.

-Miske Ahmed-Baba, Front Polisario, l'ame d'un peuple, Rupture, Paris, 1978.

-Otayek René, La politique africaine de la Libye, Khartala, Paris, 1986.

- Parker R, North Africa: Regional Tensions and strategic concerns, Praeger, New York, 1984.
- Saad Zein, Les chemins sahraouis de l'espérance, L'Harmattan, Paris, 1987.
- Santoni Eric, L'islam, Marabout, Alleur, 1990.
- Santucci Jean-Claude avec la collaboration d'Eric Gobe & Jean-Pierre Dahdah, Vers le Grand Maghreb, Problèmes politiques et sociaux N: 626, la Documentation française, Paris, 1990.
- Sraieb Noureddine, Le mouvement ouvrier maghrébin, CNRS, Paris, 1985.
- Stora Benjamin, Les sources du nationalisme algérien, l'Harmattan, Paris, 1989.
- Toumi Mohsen, Le Maghreb, PUF (Que sais-je?), Paris, 1988.
- Toumi Mohsen, La Tunisie de bourouiba à Ben Ali, PUF, Paris, 1989.
- Vedel Georges, Edification d'un Etat moderne. Le Maroc de Hassan II, Albin Michel, Paris, 1986.
- Vidal-Naquet Pierre, Face à la raison d'Etat. Un historien dans la guerre d'Algérie, la Découverte, Paris, 1989.
- Yefsah A, Le processus de légitimation du pouvoir militaire en algérie, Anthropos, Paris, 1982.

2. Articles:

-Abdallah Elfaleh, "La Tunisie: évolution politique et perspectives" in Défense nationale, Mars 1984, pp.81-94-.

-Abramson Gary, "Western Sahara. Saharan statesmanship", in Africa Report, Vol. 34, N:2, March-April 1989, pp.52-55.

-Addi Lahouari, "De la démocratie en Algérie", in Le Monde diplomatique, Octobre 1989, p.9.

-Amrani Saad et Lairini Najib, "Le Maghreb dans le système régional et international: crises et mutations", Etudes Internationales, 1991, vol 22, pp.13-39.

-Backman René, "Révolte: le Maroc aussi", in Le Nouvel Observateur, n:1003, 27 janvier 1984, pp.33-34.

-Badok Belaid, "Nationalisme, Arabisme et Islamisme dans l'idéologie politique du Maghreb contemporain", Annuaire de l'Afrique du Nord, (24), 1985, pp.35-51.

-Balta Paul, "Le Grand Maghreb est-il pour demain?", in Croissance des jeunes nations, n:314, Mars 1989, pp.15-23.

-Balta Paul, "Réflexion sur un séisme", in Cahiers de l'orient, n:14, 2ème trimestre 1989, pp.135-144.

-Balta Paul, "Il faut aider le Maghreb à réussir", in Arabies, n:40, Avril 1990, pp.88-91.

-Ben Salem Hatem, "Le Maghreb sur l'échiquier méditerranéen", in Défense Nationale, Juillet 1989, pp.111-124.

-Bennefous Marc, "Le Maghreb dans la politique internationale", in Défense Nationale, Mars 1990, pp.51-56.

-Bennefous Marc, "Du nouveau en Afrique du Nord", in Défense Nationale, Mars 1992, pp.143-149.

-Bessis Sophie, "Le Grand Maghreb sur le chemin des retrouvailles", in Le Monde diplomatique, septembre 1989, pp.5-7.

-Bessis Sophie, "Comment désamorcer la bombe sociale au Maroc", in Le Monde diplomatique, Avril 1992, pp.9.

-Brunot Patrick, "Le Maghreb et la Communauté Européenne", Afrique et l'Asie modernes, n:162, Revue trimestrielle, automne 1989, pp.52-65.

- Camau Michel, "L'Etat tunisien: de la tutelle au désengagement", in Machreb-Machrek, n:103, Jan-Mars 1984, pp.8-38.
- Cheysson Claude, "Le Maghreb: une priorité pour l'Europe", in Défense Nationale, Mars 1990, pp.57-64.
- Chikh Slimane, "Le Maghreb et l'Afrique", in Etudes internationales, vol XVII, n:4, déc 1986, pp.34-43.
- Cosse Marie-Chantal & Daoud Zakya, "L'Algérie à l'heure des choix", in Machreb-Machrek, n:122, Oct-Déc 1988, pp.83-99.
- Daoud Zakya, "Le grand débat sur l'islamisme au Maghreb", in Le Monde diplomatique, Avril 1989, pp.16-17.
- Daoud Zakya, "La création de l'Union du Maghreb Arabe", in Machreb-Machrek, n:124, Avril-Juin 1989, pp.120-138.
- Daoud Zakya, "La frustration des classes moyennes au Maghreb", in Le Monde diplomatique, n:452, Nov 1991, pp.6.
- Daoud Zakya, "L'économie du Maghreb en difficulté", in Le Monde diplomatique, n:447, Juin 1991, pp.26.
- El Malki Habib, "Le Maghreb issue à la crise du Maghreb", in Lamalif, Avril-Mai 1983, pp.24-25.
- Etienne Bruno, "Le socialisme algérien", in RUF W, Introduction à l'Afrique du Nord contemporaine, CNRS, Paris, 1975, pp.365-368.
- Freund Wolfgang, "La grande torture des esprits au Maghreb", in Le Monde diplomatique, Juillet 1989, p.13.
- Garon Lise, "La façade démocratique en Afrique du Nord", in L'Analyste, n:34, été 1991, pp.29-33.
- Garon Lise, "La revendication démocratique en Afrique du Nord", in L'Analyste, n:35, automne 1991, pp.39-42.
- Gaudio Ahilio, "Mauritanie: mobilisation au Nord et raidissement au Sud", Géopolitique Africaine, Oct 1987, pp.57-73.
- Gazzo Yves, "L'endettement comparé des pays du monde arabe", in Les Cahiers de l'orient, n:3, 3ème trimestre.1986, pp.195-214.
- Gazzo Yves, "Le monde arabe face à l'endettement: le cas des pays du Maghreb", in Machreb-Machrek, n:114, Oct-Déc 1986, pp.30-43.
- Gazzo Yves, "Les économies arabes face à la crise. Les solutions libérales et leurs limites", in Machreb-Machrek, n:120, Avril-Juin 1988, pp.53-67.

- Gaudard Jean Pierre, "Quand l'endettement s'accroît", in Jeune Afrique, n:1515, 15 Jan 1990, pp.62-63.
- Grand Guillaume G, "Langue arabe et Etat moderne au Maghreb", Annuaire de l'Afrique du Nord, (23), 1984, pp.79-88.
- Grimaud Nicole & Leca Jean, "L'Algérie face à un contre-choc pétrolier", in Maghreb-Machrek, n:112, Avr-Juin 1986, pp.94-101.
- Guillerez Bernard, "L'Unité du Maghreb Arabe", in Défense Nationale, février 1989. pp.200-203.
- Hamdouni Saïd, "Les tentatives d'intégration des pays du Maghreb face à l'élargissement de la Communauté Economique Européenne", Etudes Internationales, 23, n:2, juin 1992.
- Henderson George, "Retrenchment in Tripoli", in Africa Report, vol.31, n:4, July-Aug 1986, pp.72-78.
- Henry Jean Robert, "Les Etats maghrébins à l'épreuve de la mondialisation", Annuaire de l'Afrique du Nord, (26), 1987, pp.31-38.
- Hermassi Elbaki, "La société tunisienne au miroir islamiste", in Maghreb-Machrek, n:103, Jan-Mars 1984, pp.39-56.
- Jobert Michel, "Sahara et Maghreb", in Arabies, n:23, Nov 1988, pp.89-93.
- Jibril M., "L'union et les réalités maghrébines", in Lamalif, Sept-Oct 1984, pp.10-12.
- Jibril M., "L'union d'Etats moroco-libyenne", in AFDI, 1984, pp.111-127.
- Kaidi Hamza, "Maghreb. L'union dans le texte", in Jeune Afrique, n:1477, 26 Avril 1989, pp.43-46.
- Khader Bichara, "Le monde arabe à l'horizon 2000", in Futuribles, n:87, Avril 1985, pp.23-44.
- Kutschera Chris, "Le mouvement islamique algérien. Une nébuleuse en mal de stratégie", in Cahiers de l'orient, n:14, 2ème trimestre 1989, pp.145-156.
- Larif-Beatrix Asma, "L'évolution de l'Etat tunisien", in Maghreb-Machrek, n:116, Avril-Juin 1987, pp.35-44.
- Leveau Rémy, "Aperçu de l'évolution du système politique marocain depuis vingt ans", in Maghreb-Machrek, n:106, Oct-Déc 1984, pp.7-36.

- Leveau Rémy, "Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette", in Maghreb-Machrek, n:118, Oct-Déc 1987, pp.5-19.
- Leveau Rémy, "La Tunisie du président ben Ali. Equilibre interne et environnement arabe", in Maghreb-Machrek, n:124, Avr-Juin 1989, pp.4-17.
- Leveau Rémy, "Inquiétudes du sud", Esprit, n:7, juillet 1992, pp.134-139.
- Moore Clement Henry, "La Tunisie après vingt ans de crise de succession", in Maghreb-Machrek, n:120, Avr-Juin 1988, pp.5-22.
- Perennes Jean-Jacques, "L'agriculture maghrébine en état d'urgence", in Le Monde diplomatique, Sept 1989, pp.12-13.
- Ramonet Ignacio, "Maroc. L'heure de tous les risques", in Le Monde diplomatique, Jan 1984, pp.7-11.
- Ramonet Ignacio, "Vents de réforme en Algérie", in Le Monde diplomatique, n:3391, Oct 1986, pp.15-17.
- Ramonet Ignacio, "L'Algérie et la dérive", in Le Monde diplomatique, n:460, Juillet 1992, pp.1.
- Roberts Hugh, "Algeria. In Troubled Waters", in Africa Report, vol.32, n:5, Sept-Oct 1987, pp.52-56.
- Rondot Pierre, "Le Grand Maghreb Arabe", Etudes, T.360, Mars 1984, pp.345-359.
- Rondot Pierre, "Le Grand Maghreb arabe: espoirs et contradictions", in Défense nationale, Juillet 1985, pp.93-109.
- Rondot Pierre, "Algérie et islam", in Défense Nationale, Mai 1987, pp.117-132.
- Rondot Pierre, "L'islam en Tunisie", in Défense Nationale, Jan 1988, pp.111-127.
- Rondot Pierre, "Le Grand Maghreb arabe: un projet lent mais sûr progrès", in Défense Nationale, Juin 1988, pp.113-126.
- Rondot Pierre, "Libye et Maghreb arabe", in Défense Nationale, Sept 1989, pp.117-142.
- Santucci Robert, "Le Maghreb et les problèmes de société", in Défense Nationale, Mars 1990, pp.65-71.
- Savard Aimé, "Marrakech à genoux", La Vie, n:2037, 13 septembre 1984, pp.28-30.

-Soudan Francois, "Mirages maghrébins", Jeune Afrique, n:1462, 11 Jan 1989, pp.34-35.

-Soudan Francois, "Sommet minimum à tunis", in Jeune Afrique, n:1514, 15 Jan 1990, pp.32-33.

-Soudan Francois, "Ce qui s'est vraiment passé à tunis", in Jeune Afrique, n:1518, 5 Fev 1990, pp.67-71.

-Tlemçani Benlahcen, "Symptôme et maladie", in Economie et humanisme, n:320, jan-mars 1992, pp.8-12.

-Toumi Mohsen, "Un projet vital: Le Grand Maghreb. Cinq colonnes à la une", Arabies, n:19-20, Juillet-Août 1988, pp.53-61.

-Tozy Mohammed, "Islam et Etat au Maghreb", in Machreb-Machrek, n:126, Oct-Déc 1989, pp.25-46.

-Visart Michel, "Perestroika made in Alger", in Treds-Tendances, n:397, 4 Jan 1990, pp.24-26.

-Zartman William, "L'élite algérienne sous la présidence de Chadli Benjédid", in Machreb-Machrek, n:106, Oct-Déc 1984, pp.37-53.

-Ziady Hassan, "Le mouvement de privatisation dans les pays du Maghreb", in Problèmes économiques, n:2086, 10 Août 1988, pp.28-32.

3. Documents d'organisations internationas:

- Banque Mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale, Washington DC, 1989.

- Banque Mondiale, Rapport annuei, Banque Mondiale, Washington DC, 1989.

- Nations-Unis, Etude sur l'économie mondiale 1989. Tendances et politiques économiques actuelles dans le monde, Nations Unis, New York, 1989.

- Nations-Unis, Déclaration du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la questicn du sahara occidental, 20 septembre 1988.

4. Annuaire et publications annuelles:

-Annuaire de l'Afrique du Nord, CRESM-CNRS, Paris.

-Centre d'études internationales du Maghreb (CETIMA), Annuaire Economique du Maghreb 1988-89, Tunis, 1989.

-L'état du monde, La Découverte, Paris, 1989.